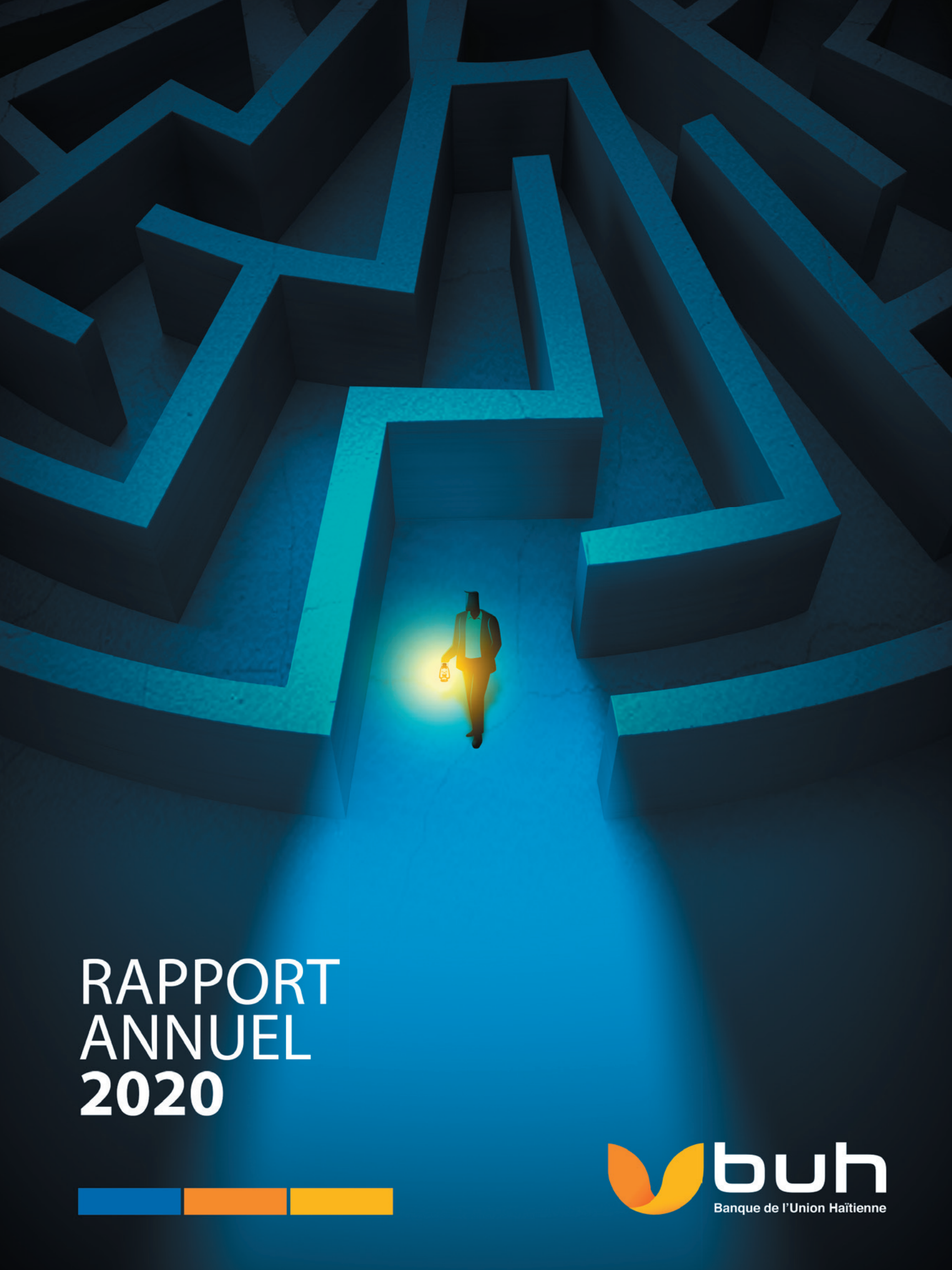




RAPPORT ANNUEL 2020









RAPPORT ANNUEL 2020



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PATRICK BLANCHET (*Secrétaire*) • VICTOR SALIBA III (*Trésorier*)
MACKENSEN GOMEZ (*Directeur Général*) • ALEXANDRA BRUN (*Membre*)
CHRISTOPHER HANDAL (*Membre*) • OLIVIER BARRAU (*Président*)
HARRISON SAPRU (*Membre*) • JACQUES VILLEJOINT (*Membre*)
EDDY DEEB (*Vice-Président*)



SOMMAIRE

○ **1- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Page 4

2- LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA BUH

Page 8

3- MOTS DU PRÉSIDENT

Page 10

4- PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Page 12

5- RÉFLEXION SUR LE CHANGE

Page 18

6- RAPPORT DE GESTION

Page 28

○ **7- RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS**

Page 36



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



OLIVIER BARRAU
PRÉSIDENT



EDDY DEEB
VICE-PRÉSIDENT



PATRICK BLANCHET
SECRÉTAIRE



VICTOR SALIBA III
TRÉSORIER



ALEXANDRA BRUN
MEMBRE



MACKENSEN GOMEZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTOPHER HANDAL
MEMBRE



HARRISON SAPRU
MEMBRE



JACQUES VILLEJOINT
MEMBRE





LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA BAH

COMITÉ DE CRÉDIT



DE GAUCHE À DROITE >

Ronald Jean-Bart, Directeur Exécutif Engagements • **Myriam Auguste Allen**, Responsable Analyse de Crédit - Corporate et PME • **Jacques Villejoint**, Membre du Conseil d'Administration • **Pierre Wiener Morisset**, Directeur Exécutif Commercial • **Mackensen Gomez**, Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général • **Eddy Deeb**, Vice-Président du Conseil d'Administration • **Emmanuella Delima**, Responsable Analyse de Crédit - Retail et Logement • **Yola Joseph Maurepas**, Responsable Administration du Crédit • **Olivier Barrau**, Président du Conseil d'Administration • **Christopher Handal**, Membre du Conseil d'Administration.

COMITÉ STRATÉGIQUE



DE GAUCHE À DROITE >

Victor Saliba III, Membre du Conseil d'Administration et Trésorier • **Mackensen Gomez**, Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général • **Harrison Sapru**, Membre du Conseil d'Administration • **Patrick Blanchet**, Secrétaire du Conseil d'Administration • **Eddy Deeb**, Vice-Président du Conseil d'Administration • **Olivier Barrau**, Président du Conseil d'Administration.

COMITÉ D'AUDIT



DE GAUCHE À DROITE >

Victor Saliba III, Membre du Conseil d'Administration et Trésorier • **Harrison Sapru**, Membre du Conseil d'Administration • **Sabrina Saint-Dic**, Directeur Exécutif Audit Interne • **Alexandra Brun**, Membre du Conseil d'Administration • **Nathanaël Jean-Louis**, Responsable Audit Interne.



MOTS DU PRÉSIDENT

2019-2020

Chaque année depuis sept ans, les rapports intégrés de la Banque de l'Union Haïtienne S.A. présentent notre compréhension de l'évolution du secteur bancaire, en clarifient les défis, affirment nos engagements, notre ambition et expliquent notre stratégie. Ces rapports illustrent à la fois nos principales réalisations et la création de valeur continue au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes. Cette période de sept ans fut marquée par deux étapes stratégiques distinctes. La première, d'une durée de trois ans, visait le retour au respect des normes prudentielles auquel nous étions en dérogation temporaire. La seconde d'une durée de quatre ans devait permettre à la banque de renforcer sa résilience et conforter durablement sa solidité.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent, tant au niveau mondial qu'au niveau local, qui nous a amené à revoir nos objectifs stratégiques et financiers pour 2020 dans un contexte incertain.

Cette crise sanitaire apparue au premier trimestre de l'année 2020, empêchant le déroulement de l'assemblée générale et la présentation des résultats obtenus au cours de l'exercice fiscal 2018 - 2019, a aussi influencé de manière considérable notre capacité d'agir sur l'exercice en cours. Ainsi, dès le second trimestre de l'année fiscale 2019 - 2020, l'ensemble de nos actions a été guidé par trois objectifs prioritaires :

1. Endiguer l'épidémie en appliquant les mesures de sécurité dans l'ensemble de nos succursales et autres sites de travail afin d'assurer la continuité de nos opérations avec le minimum d'impact sur les services offerts à notre clientèle.
2. Appliquer les différentes mesures prises par la Banque Centrale au cours de la période pour mitiger l'influence de la crise sanitaire sur l'économie et le système financier en particulier, tout en évaluant nos marges de manœuvre pour maintenir le cap sur nos objectifs de croissance.
3. Accompagner nos collaborateurs, clients, et partenaires.

Pour affronter cette crise inattendue qui aura sans doute des conséquences profondes à court et à moyen terme, notre banque s'est appuyée sur ses nombreux accomplissements de ces 4 dernières années. Cette période, au cours de laquelle nous avons matérialisé la majorité des objectifs que nous nous étions fixés, tant stratégiques que financiers, s'est avérée déterminante pour notre croissance. Assurément, nous avons accéléré le développement de notre réseau de succursales et de nos canaux de distribution technologique. Notre modèle d'affaires plus compact, quant à lui, s'appuie sur la synergie entre les métiers à forte valeur ajoutée pour nos clients. Ces choix nous ont permis de préserver l'équilibre de la Banque.

La solidité de l'avoir des actionnaires, celle de la liquidité, la qualité et la diversification de notre portefeuille de crédit, constituent des atouts fondamentaux pour remédier aux causes et aux conséquences à court et moyen terme de cette crise. Avec un ratio capital (fonds propres sur actifs à risques) de **29.45%**, des improductifs à **6.1%**, un ratio de prêts improductifs nets en pourcentage de l'avoir des actionnaires négatif et un ratio de liquidité confortable, la Banque de l'Union Haïtienne dispose d'une marge de manœuvre considérable pour affronter d'éventuelles retombées économiques de la pandémie.

Nos résultats financiers sur l'année 2019 ont reflété la discipline sur les coûts, la gestion des risques et l'adaptation bien engagée de nos métiers. Ces derniers ont produit un avantage compétitif important. En 2020, nous avons poursuivi l'approfondissement de notre stratégie pour qu'elle gagne encore en clarté et en efficacité.

En effet, confirmant 2018 et 2019, les résultats exceptionnels enregistrés au cours de l'année fiscale 2019-2020, traduisent à la fois notre efficacité opérationnelle, la maîtrise de nos frais généraux ainsi que la qualité de notre politique d'expansion. Le résultat s'établit en 2020 à **475,442**, contre **396,788** en 2019, avec un ROE en augmentation de **16.45%** et un coefficient d'exploitation à **60.2%**. Remarquable, compte tenu d'une situation sanitaire, sociale et économique particulièrement préoccupante d'une part, et le cycle de développement dans lequel nous nous trouvons d'autre part.

Les enjeux particuliers de la crise de la COVID-19 nous ont montré, plus que jamais, la pertinence des principaux axes sur lesquels nous sommes basés pour dessiner et rendre tangible la vision de notre institution au sein de notre communauté.

Pour les années à venir, l'expérience et la satisfaction clients seront les leviers déterminants de nos actions, afin d'atteindre l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés pour la période 2016-2021.

Je tiens à remercier vivement nos équipes pour leur extraordinaire engagement face à la situation d'urgence, qui a permis à la Banque de surmonter avec succès ces multiples exigences. Je suis reconnaissant envers nos clients pour leur confiance en notre travail et en notre savoir-faire. Nous apprécions l'importance de votre soutien dans ces moments où nous faisons face à de grands défis.

Aux actionnaires, un grand merci pour votre compréhension et votre support. Les impacts, à court et à moyen terme, de cette pandémie sur notre économie et nos entreprises sont encore difficiles à évaluer et risquent d'avoir des conséquences lourdes et profondes. Ce qui est certain, votre banque pourra s'appuyer sur le travail de fond mené ces dernières années pour absorber les chocs et démontrer sa résilience tout en jouant son rôle moteur au sein de la société.

Olivier Barrau
Président Directeur Général





PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES



L'économie haïtienne a subi un double choc au cours de l'exercice fiscal 2019-2020 qui a conduit à une contraction du Produit Intérieur Brut (PIB) pour la deuxième année consécutive. En effet, la grave crise sociopolitique enregistrée en 2019 et la pandémie de la Covid-19 en 2020 ont provoqué un net ralentissement des activités au niveau de l'économie nationale. De fait, le PIB s'est contracté en moyenne de **2.2%** durant les deux exercices fiscaux. Il faudrait remonter à la période de l'embargo imposé sur le pays par la communauté internationale au début des années 90 pour retrouver l'impact d'un tel choc sur l'économie nationale.

Presqu'en état de paralysie totale pendant des semaines du fait du "peyi lòk" au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020 (octobre – décembre), le gouvernement a constaté une baisse substantielle de ses recettes domestiques mettant l'Etat haïtien en grande difficulté financière. Le creusement du déficit budgétaire qui en est résulté a donné lieu à une augmentation significative du financement monétaire alimentant la dépréciation continue de la monnaie locale par rapport aux devises internationales et à des pressions inflationnistes soutenues.

En plus de la faiblesse des investissements publics, les investissements privés, tant locaux qu'internationaux, ont été grandement affectés par la détérioration de l'environnement des affaires résultant des chocs politique et sanitaire. L'aggravation de l'insécurité dans les villes et sur les routes nationales a contribué à un net ralentissement des activités touristiques.

La contraction du PIB et les fortes pressions inflationnistes enregistrées au cours de l'exercice fiscal 2019-2020 ont donné lieu à des pertes d'emplois considérables et renforcé la vulnérabilité de plusieurs communautés, aggravant ainsi le niveau de risque dans les systèmes économique et financier.

CONTRACTION DU PIB POUR LA DEUXIÈME ANNÉE FISCALE CONSÉCUTIVE

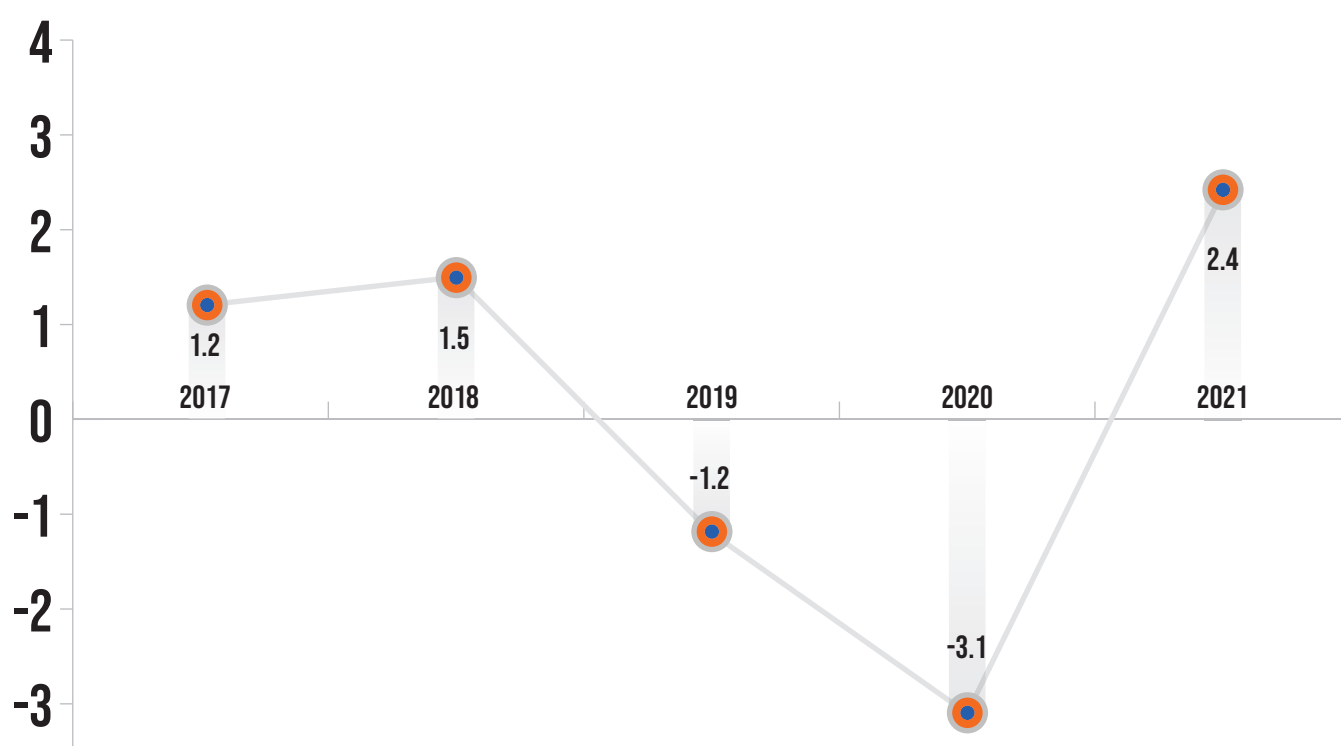
Le double choc subi par l'économie haïtienne, au cours de l'exercice fiscal 2019-2020, a grandement affecté l'offre de biens et services donnant lieu à une réduction du Produit Intérieur Brut (PIB) de **-3.1%** (voir graphique #1). En conséquences, les effets de l'arrêt d'une grande partie des activités nationales au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020 (octobre et novembre) ainsi que l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en mars 2020, en réponse à la pandémie de la COVID-19 et donnant lieu au confinement se sont ressentis sur la chaîne d'approvisionnement au niveau des différents secteurs de l'économie.

Le secteur agricole a été doublement affecté au cours de l'exercice fiscal 2019-2020. Le changement climatique causant une pluviométrie faible et irrégulière, durant les premier et troisième trimestres, a eu un impact négatif sur la performance dans le secteur agricole. Les productions de maïs et d'haricots ont été les plus affectées. Subséquemment, l'offre des biens agricoles a diminué donnant lieu à un problème d'urgence alimentaire au niveau de la population : on estime à près de 4 millions le nombre de personnes concernées.

Le secteur industriel local n'a pas été épargné par l'aggravation de la crise politique au début de l'exercice fiscal, laquelle a empêché les entreprises d'acquérir des intrants et de livrer des marchandises. Une enquête réalisée par la Banque de la République d'Haïti (BRH) a révélé que **65%** des entreprises sondées ont indiqué que **10 à 25%** de leurs employés ont été licenciés et **35%** des entreprises avaient subi des dommages matériels durant la période de « peyi lòk ».

Pour le secteur industriel tourné vers les exportations (secteur d'assemblage), l'impact du "peyi lòk" a été moindre. La production a été maintenue, conservant ainsi les plus de 50 000 emplois dans les usines situées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans la région Nord du pays. Le secteur a connu toutefois une baisse significative après la décision adoptée par le gouvernement de cesser, dans un premier temps, les activités et ensuite de les réduire dans un second temps, après les premiers cas de Covid-19 enregistrés dans le pays. En avril 2020, on comptait 36 885 emplois dans le secteur d'assemblage, ce qui représente une contraction de plus de **35%**.

Le secteur des services a été le plus affecté par les crises sociopolitique et sanitaire. En effet, les activités touristiques ont fortement régressé au cours des deux dernières années, en raison de la détérioration vertigineuse de l'environnement sécuritaire décourageant les Haïtiens de la diaspora à visiter le pays. Des entreprises dans les sous-secteurs tels que: hôtels, restaurants, location de véhicules, etc. ont été confrontées à de sérieux problèmes financiers au moment de faire face à leurs engagements.



Graphique # 1 : Évolution du taux de croissance du PIB (en%) *Prévisions
Source: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)

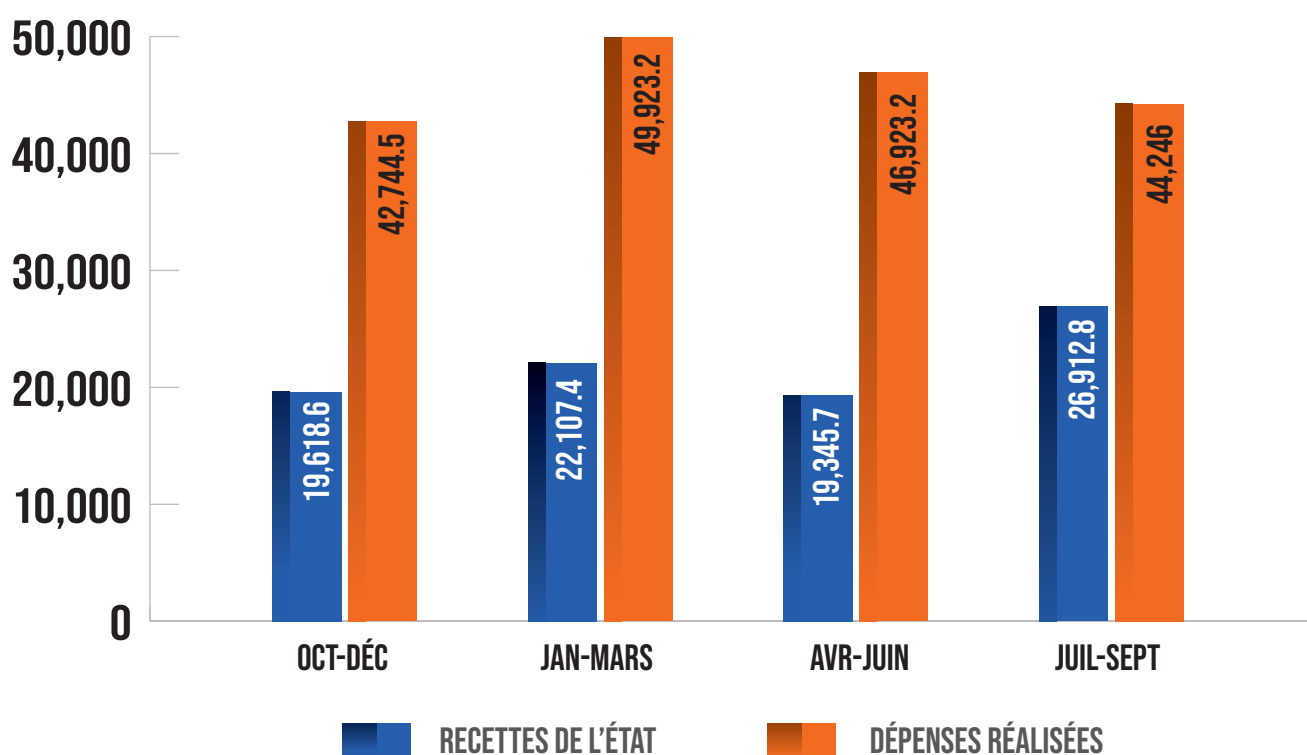
La baisse de plus de **70%** des exportations du pays est le fait du confinement instauré par les autorités pour protéger les ouvriers particulièrement dans le secteur d'assemblage. En fait, la valeur des exportations pour l'exercice fiscal 2019-2020 est évaluée à moins d'un milliard de dollars américains, soit 721 millions, se rapprochant du faible niveau atteint après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Les troubles sociopolitiques ont causé aussi une baisse des importations au niveau de l'économie haïtienne. Elles sont passées d'un pic de 4,5 milliards de dollars américains durant l'exercice fiscal 2017-2018 à seulement 2,8 milliards de dollars, soit une diminution de **61%**. Cette diminution reflète non seulement une contraction de la demande locale pour les biens importés mais aussi la baisse spectaculaire des prix des matières premières avec le confinement adopté par les principales économies du monde.

UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE EN NETTE AUGMENTATION

La crise sanitaire est arrivée à un très mauvais moment pour les finances publiques du pays. En effet, les autorités fiscales avaient difficilement pu collecter les taxes et les impôts durant l'année 2019 à cause des turbulences dans diverses localités du pays. Les recettes mensuelles de l'Etat haïtien ont évolué, au cours de l'exercice fiscal 2019-2020, à un niveau moyen inférieur à 7,5 milliards de gourdes (7,3 milliards). Durant les deux trimestres les plus affectés par les crises politique (octobre-décembre 2019) et sanitaire (avril-juin 2020), les recettes mensuelles ont accusé un très faible niveau moyen de 6,5 milliards de gourdes. Une certaine amélioration a été observée durant le dernier trimestre (juillet-septembre 2020) avec une moyenne mensuelle de près de 9 milliards de gourdes.

En dépit de la faiblesse des recettes, les autorités financières ont maintenu un niveau de dépenses assez élevé: plus de 15 milliards de gourdes en moyenne par mois. Un pic trimestriel de près de 50 milliards de gourdes a été atteint au cours de la période janvier-mars 2020 contre 42,7 milliards au cours des trois premiers mois antérieurs (voir graphique #2). Une légère tendance à la baisse a été observée au niveau des dépenses publiques, durant les deux derniers trimestres, accusant ainsi une moyenne de 45,5 milliards de gourdes.

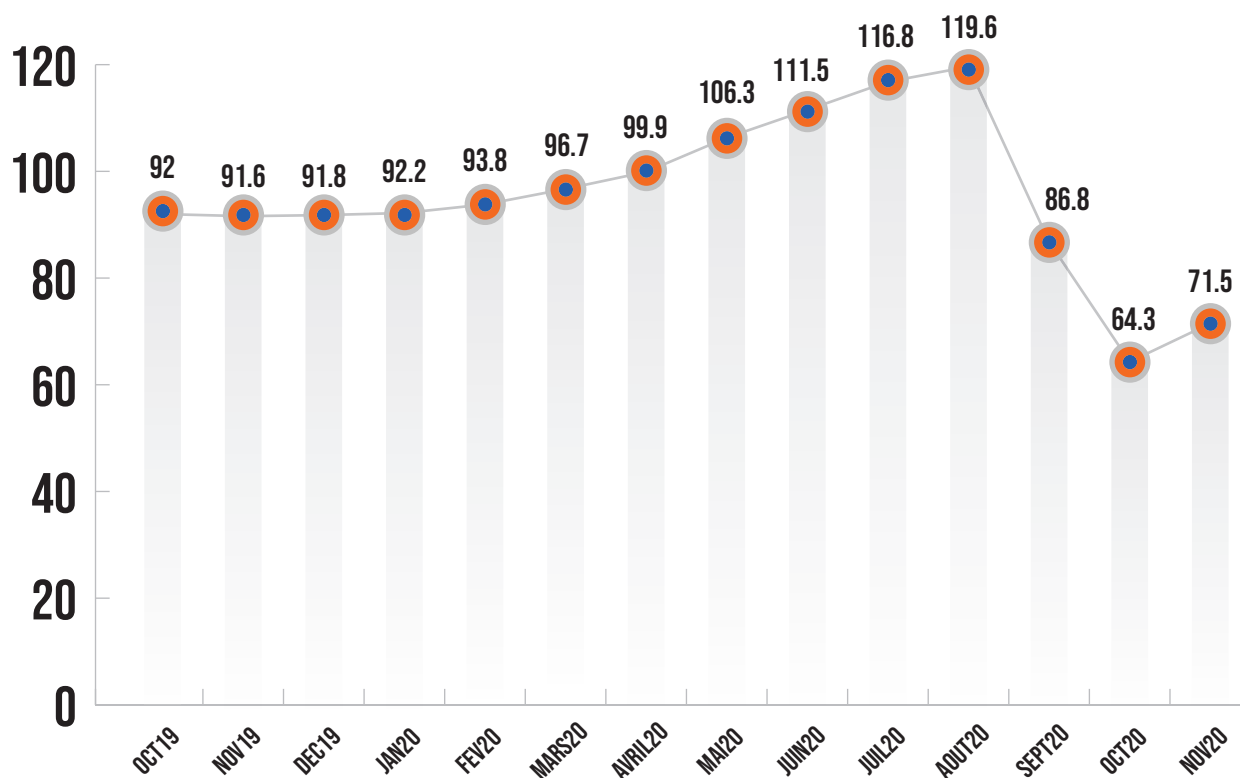
L'accroissement continu du déficit budgétaire au cours des trois derniers exercices, passant de 24 milliards en 2018 à plus de 95 milliards de gourdes en 2020, a aggravé la dette publique constituant une sérieuse hypothèque pour les générations futures. Il importe de rappeler que le service de la dette a atteint le niveau de 47 milliards de gourdes dans le budget pour l'exercice fiscal 2020-2021, ce qui réduit considérablement la capacité de supporter les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.



Graphique # 2 : Évolution des recettes et dépenses publiques

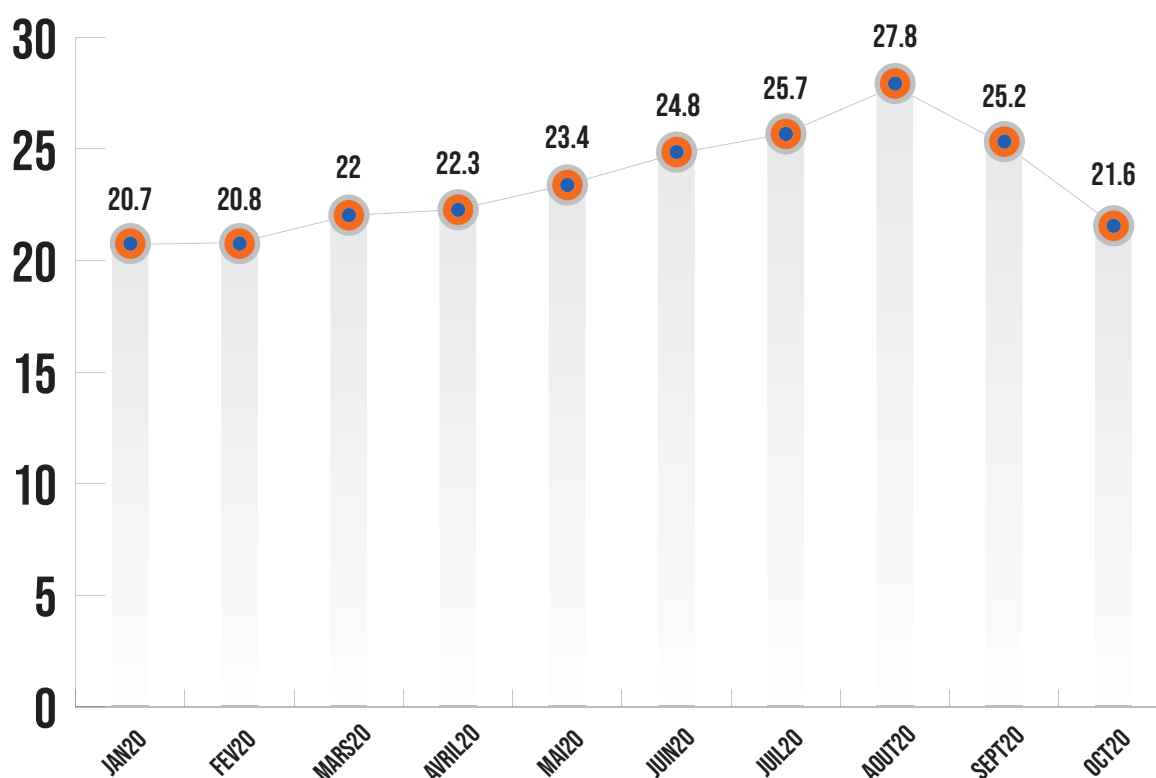
UN TAUX D'INFLATION DE PLUS DE 25%

Avec un déficit budgétaire de plus de 25 milliards de gourdes en moyenne par trimestre durant les neuf premiers mois de l'exercice fiscal 2019-2020, le gouvernement a dû constamment solliciter le financement de la Banque Centrale. La forte monétisation du déficit budgétaire a provoqué des pressions sur le marché local des changes avec une dépréciation continue durant onze mois au cours de l'exercice fiscal 2019-2020. D'importants mouvements spéculatifs ont été enregistrés au niveau des transactions de changes ne reflétant pas les fondamentaux de l'économie, selon les responsables de la Banque Centrale. Des mesures et interventions établies par les autorités monétaires ont causé un renversement de tendance radical au niveau du comportement de la monnaie locale par rapport à la devise américaine. Le dollar est ainsi passé d'un niveau proche de 120 gourdes en août 2020 à moins de 65 gourdes en octobre 2020 (voir graphique #3).



Graphique # 3 : Évolution du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain

Les chocs subis au niveau de la chaîne d'offre dans plusieurs secteurs de l'économie comme l'agriculture et les industries ont été à la base de la nette variation des prix des biens dans l'économie nationale. Calculé en rythme annuel, le taux d'inflation a atteint un pic de plus de **27%** au cours du mois d'août 2020 (voir graphique #4). La forte hausse observée dans les produits alimentaires a contribué à l'incapacité de plus de trois millions de personnes à satisfaire leurs besoins alimentaires. Les pressions inflationnistes résultant de la nette dépréciation de la gourde et de la rareté de biens causée par l'aggravation de la crise politique ont affecté considérablement le pouvoir d'achat des consommateurs et détérioré le niveau de vie d'un nombre substantiel de personnes.

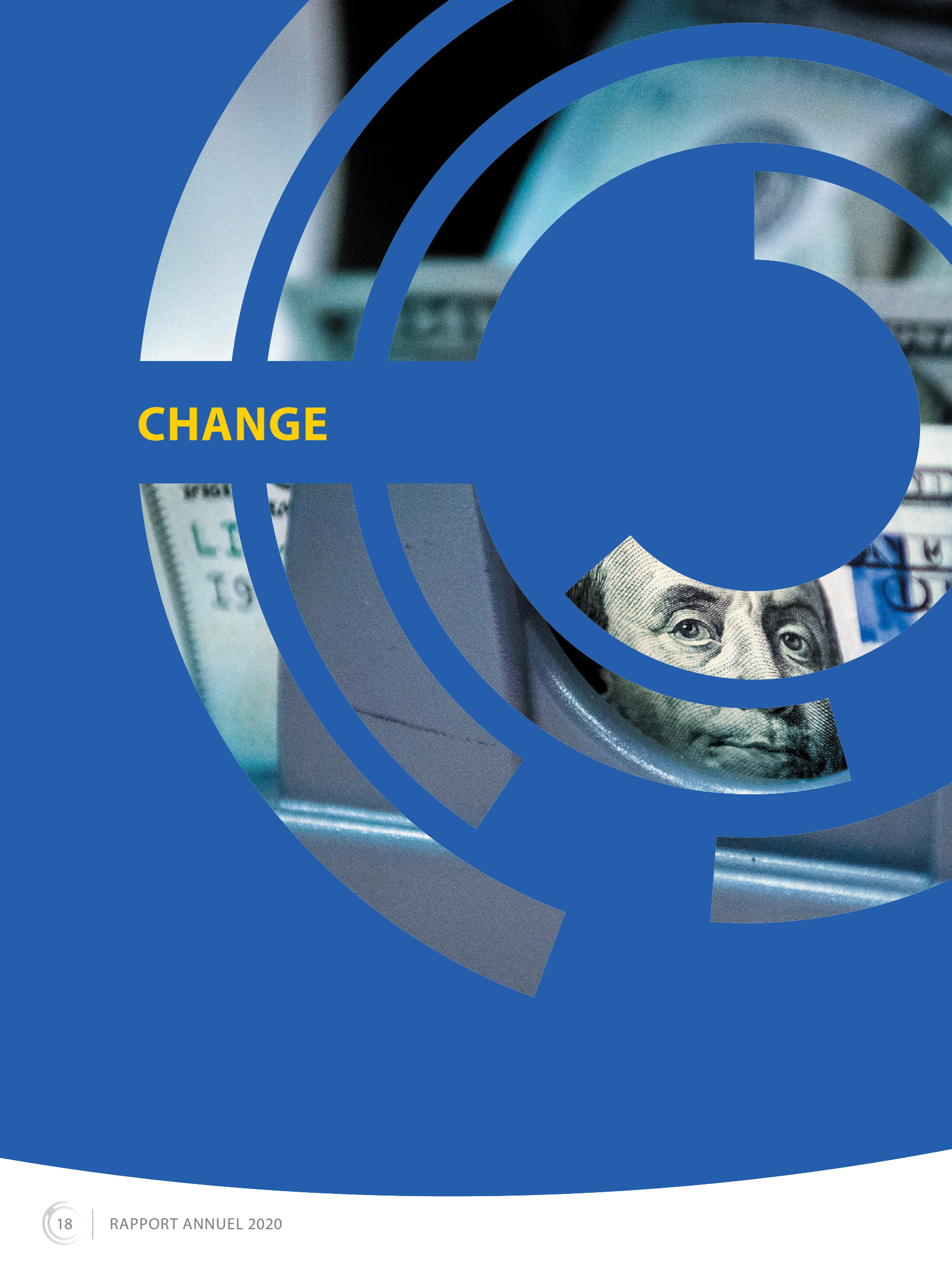


Graphique # 4 : Évolution du taux d'inflation

PERSPECTIVES

Après deux années consécutives de croissance négative, le gouvernement prévoit une reprise économique de **2.4%** du PIB pour l'exercice fiscal 2020-2021. Les prévisions des responsables économiques de l'administration Jouthe/Moïse sont beaucoup plus optimistes que celles des institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) estimées à moins de **1.5%**. En raison de la profonde incertitude sur la capacité du gouvernement à réaliser des élections générales pour renouveler le personnel politique à tous les niveaux de gouvernance, les agents économiques (consommateurs et investisseurs) doutent d'une éventuelle amélioration de l'environnement des affaires nécessaire pour une reprise réelle de l'économie. L'instabilité macroéconomique résultant des crises sanitaire et économique constitue un autre obstacle majeur pour cette reprise.

Un dialogue politique franc et ouvert entre les différents acteurs s'avère nécessaire pour rétablir un environnement propice à la tenue d'élections acceptables par les différentes parties et faciliter une solide reprise économique post-COVID.



CHANGE

Comme à l'accoutumée, nos cadres se sont entretenus à plusieurs reprises au cours de l'année pour réfléchir sur des thématiques d'actualité. Ces séances ouvertes d'échanges ont pour objectifs la création d'espaces de débats pour la remise en question de la justesse de nos activités au regard des points abordés. Ces discussions nous encouragent à rester fidèles à notre mission et aux engagements pris envers notre communauté.



Le thème ayant capté l'attention de tous à l'unanimité a été celui du change. A travers ce débat, ils ont cherché à comprendre pourquoi des politiques de change menées depuis 10 ans ont eu un résultat différent cette année et comment la gourde s'est appréciée sans changements structurels réels.

La pandémie de la Covid-19 a-t-elle joué un rôle dans ce phénomène ? Comment concevoir un système de change définitif avec une gourde à valeur stable ?

Commençons d'abord par rappeler ce qu'est le taux de change.



LE TAUX DE CHANGE : DÉFINITIONS.

Le taux de change d'une devise est le prix de cette devise par rapport à une autre.

On appelle taux de change le prix d'une monnaie locale par rapport à celle d'un autre pays. Il représente la quantité d'une devise étrangère que l'on peut acquérir avec une unité de monnaie locale.

Le taux de change s'exprime sous forme d'un coefficient multiplicateur, soit **1 USD = 98.54 HTG**, noté **USD/HTG = 98.54**

Ces définitions nous amènent à comprendre comment se forment les prix. Ainsi, dès que l'on parle de prix, nous devons penser à un marché de change. Voyons ce qu'est ce marché..

MARCHÉ DE CHANGE

Le marché de change est celui sur lequel se retrouvent tous les participants désireux de changer une devise en une autre. Dans le jargon financier, il est souvent question du ForEx pour le désigner (Foreign Exchange). Comme tout marché, il a pour fonction de déterminer les prix de change entre chaque couple de devises. S'il existe bien des pièces et des billets de banques dans tous les pays, le marché de change est entièrement dématérialisé et décentralisé. Il n'est rattaché à aucune place boursière en particulier et la quasi-totalité des opérations y sont réalisées de gré à gré. Il permet d'effectuer des transactions sur les devises pratiquement 24h/24, tous les jours de la semaine.

Il est important de rappeler qu'en théorie, le prix est le reflet de l'équilibre entre l'offre et la demande. Lorsque l'offre est importante, le prix est très souvent plus faible et inversement. Ce principe économique est aussi vrai pour la fixation des prix sur le marché de change. Par exemple, si brusquement la demande pour la gourde augmente, son prix va immédiatement augmenter :

- 26 août 2020 USD/HTG= 118.77
- 30 septembre 2020 USD/HTG= 67.35 (demande plus élevée pour la gourde).

Le prix de la gourde s'est clairement apprécié, passant de **118.77 à 67.35**, dû à l'augmentation de la demande pour cette dernière.



QUELS SONT DONC LES FACTEURS QUI INFLUENCENT L'OFFRE ET LA DEMANDE ?

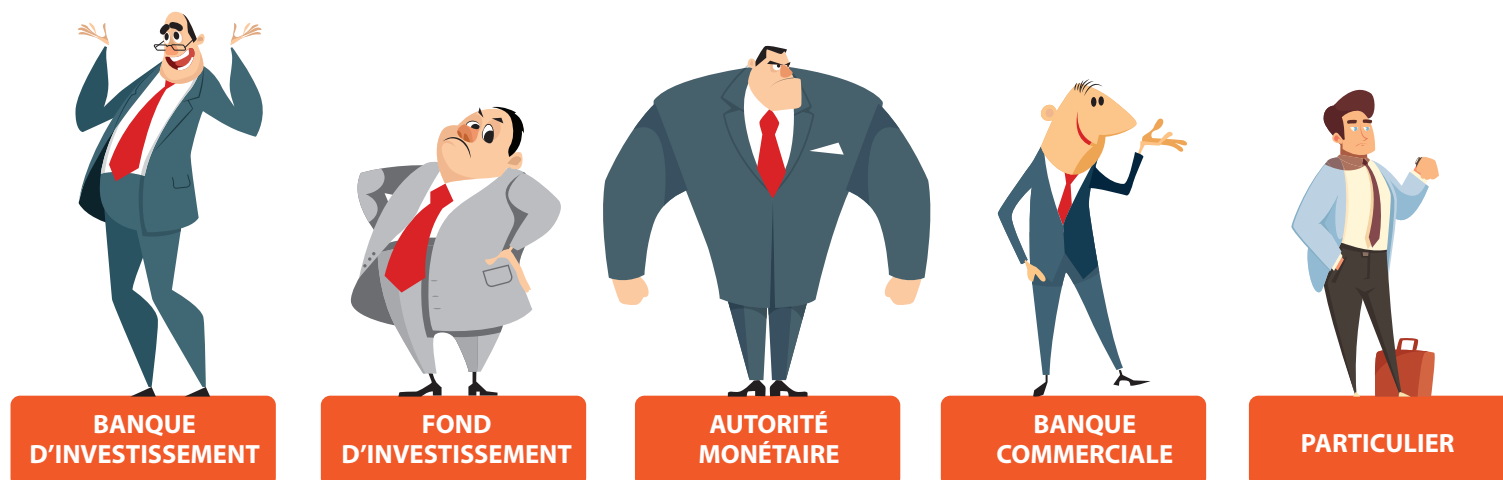
Cherchons d'abord à connaître les différents intervenants sur le marché des changes en général et voyons le cas d'Haïti plus particulièrement.



QUI INTERVIENT SUR LE MARCHÉ DE CHANGE

Le marché de change réunit des participants extrêmement divers. On y trouve :

- Des particuliers (très rarement) et des entreprises (PME et multinationales) ayant besoin de vendre et d'acheter différentes devises selon leurs activités ;
- Des banques commerciales, des banques d'investissement et des courtiers qui exécutent les ordres de leurs clients et agissent aussi pour leur compte propre ;
- Les autorités monétaires, notamment les banques centrales qui sont des participants majeurs sur le marché de change. Elles gèrent leurs réserves et interviennent le cas échéant sur le cours des devises dont elles ont la charge.
- Des institutions internationales (comme le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE) ;
- Des fonds d'investissement dont certains sont même spécialisés dans les devises.



Dans le cas d'Haïti, nous ne disposons ni de fonds d'investissements, ni de banques d'investissement et les banques commerciales ne peuvent agir que de manière limitée pour leur propre compte sur ce marché, vu les restrictions réglementaires imposées par le régulateur. Cette situation structurelle et conjoncturelle a un impact considérable sur la liste des potentiels agents économiques capables d'intervenir sur le marché de change pour agir sur la variation des prix. On pourrait les réduire aux acteurs suivants :

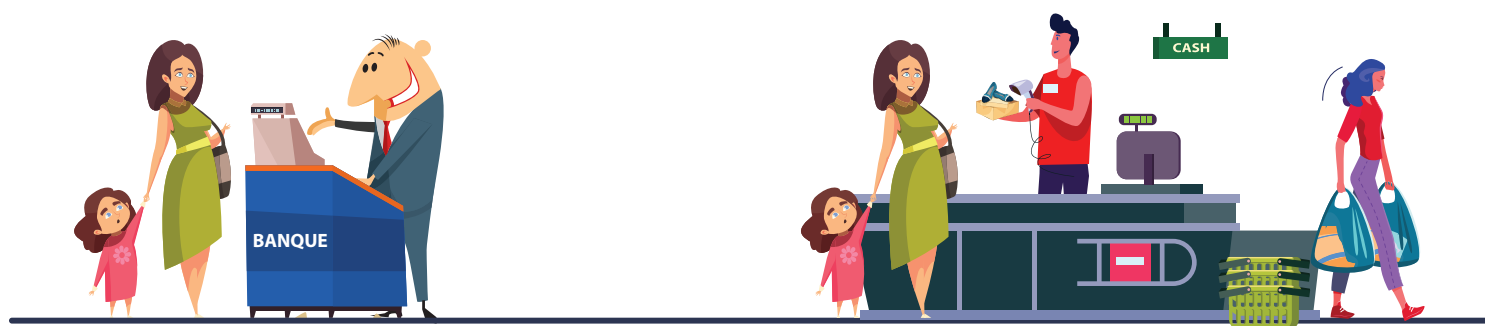
- Les entreprises
- Les courtiers
- Les autorités monétaires
- Les particuliers
- Les banques

... pour effectuer quelles types de transactions ?

Sur le marché de change, deux types de transactions sont possibles :

- L'opération au comptant ou la transaction la plus simple sur le marché des devises dite opération « spot ». Elle consiste à acheter une devise contre une autre au prix actuel du marché avec une livraison à J+2 jours. Le marché au comptant (marché spot) représente 33 % des transactions quotidiennes au niveau mondial.
- La transaction à terme qui consiste à fixer le prix, la quantité et la date de l'échange futur dès le jour de l'opération. Son utilité réside dans le fait qu'elle offre une couverture contre les fluctuations des taux de change. En effet, quel que soit le prix à l'échéance (c'est-à-dire à la date fixée pour l'échange de devises) la transaction se fera selon les termes du contrat fixés au préalable.

La majeure partie des transactions à l'international a lieu sur le marché à terme vu qu'il permet à la plupart des participants de se protéger contre un risque de change sur leurs recettes et leurs dépenses. C'est ce que l'on nomme la couverture. Elle offre aussi la possibilité de spéculer sur les taux de change de différentes devises. En Haïti ce marché est inexistant. La totalité des transactions se réalisent sur le marché des spots, encore plus simplifié, étant donné que la transaction doit se faire le même jour, soit J+0. En Haïti, les transactions de change se font au comptant.



RÉGIME DE CHANGE

LE TYPE DE RÉGIME DE CHANGE ... SOLUTIONS ET INCONVÉNIENTS CONTRE LA SPÉCULATION !

Le régime de change désigne l'ensemble des règles par lesquelles un pays ou un ensemble de pays déterminent les taux de change. Il existe une grande variété de taux de change correspondant à deux grands types de régimes : le régime de change fixe et le régime de change flottant (ou flexible).

LE RÉGIME DE CHANGE FIXE

Dans un régime de change fixe, le cours d'une devise est fixé par rapport à un étalon – souvent une monnaie ou un panier de monnaies - par la banque centrale qui émet la devise.

Le cours ainsi fixé, est appelé le cours pivot (ou parité fixe) et constitue le taux de change de référence autour duquel une certaine marge de fluctuation peut être autorisée (environ quelques pourcents).



LE RÉGIME DE CHANGE FLOTTANT

En revanche, dans un régime de change flexible (ou flottant), aucun engagement n'est pris au sujet du taux de change qui évolue librement en fonction de l'offre et de la demande sur le marché.

Il existe plusieurs formes de régimes de change flottants, partant du régime « pur » dans lequel seul le marché définit l'équilibre, au régime de flottement administré dans lequel les banques centrales interviennent de façon coordonnée pour informer le marché des taux de change souhaités. C'est notamment le cas de la Chine qui réalise de temps à autres des injections pour stabiliser son taux.



COUVERTURE ET SPÉCULATION... ?

Si bon nombre d'entreprises et de banques commerciales participent au marché de change essentiellement pour se protéger, d'autres participants, notamment des fonds spéculatifs et des banques d'investissement agissant pour leur compte propre, participent au marché de change afin de tirer bénéfice des mouvements quotidiens des taux.

Les devises sont considérées comme des actifs financiers ordinaires permettant de réaliser des gains ou des pertes en spéculant sur les variations de taux. Si le marché de change n'est pas en lui-même un marché, les produits dérivés qui s'y sont développés à grande échelle, comme les options et les swaps, ont renforcé son attractivité, pour les spéculateurs entre autres.

Il est intéressant de noter que la volatilité (la rapidité et l'amplitude des variations de cours) sur un marché comme celui des changes, favorise les spéculateurs car il n'y a rien à gagner dans un marché atone alors que cette volatilité dessert les autorités monétaires et les intervenants en couverture de change. Ceci étant dit, les crises de valeur qui malmènent une ou plusieurs devises bien souvent révèlent une faiblesse réelle des pays.



LE CAS HAÏTIEN

AVONS-NOUS OPTÉ POUR LE BON RÉGIME DE CHANGE CONSIDÉRANT LA TAILLE DE NOTRE PAYS ET DE NOTRE ÉCONOMIE ? AVONS-NOUS LES MEILLEURES POLITIQUES POUR PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS MAXIMISATEUR DES ACTEURS ?

Considérons les différents intervenants listés plus haut et cherchons à comprendre leurs intérêts à spéculer ou à se couvrir.



LES BANQUES COMMERCIALES

Les banques commerciales ainsi que les courtiers ou maisons de change ne sont que des intermédiaires. L'intermédiation suppose que peu importe un taux de change élevé ou stable, une commission soit prélevée sur toute transaction de change, le plus souvent, ces commissions se trouvant dans un intervalle acceptable par le régulateur. Si la marge ou spread de change est de **1.5 HTG**, la banque achètera à **68.5 HTG** et revendra à **70 HTG**. Ses revenus seront alors fonction du volume de change réalisé sur une période.

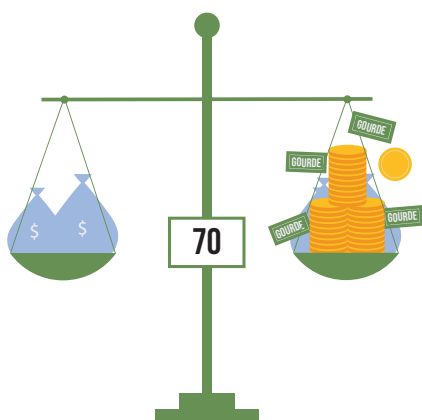
De plus il est à noter qu'il est interdit aux banques de garder une position, à savoir, acheter à un taux inférieur en attendant une variation à la hausse du taux pour revendre à l'avenir dans l'objectif d'accroître ses commissions ou spread car le régulateur sanctionne fortement un tel comportement et contrôle sur une base journalière la position de chaque institution.

En plus d'être limité par les réglementations du système bancaire, l'avoir de la banque et des actionnaires étant libellé en monnaie locale est sensible aux variations de change ce qui joue un rôle crucial dans l'attitude de ces institutions. En effet, spéculer sur une dépréciation de la valeur de la gourde par rapport au dollar revient à agir sur une réduction de sa propre valeur, soit la valeur de l'avoir des actionnaires réduisant ainsi la capacité de la banque à jouer son rôle au sein de la communauté.



LES PARTICULIERS

Compte tenu de la situation économique et sociale du pays, la capacité transactionnelle des particuliers reste marginale et ne peut conduire à une variation des taux de change s'ils font des transactions personnelles. La faiblesse des dépôts d'épargne en devise, soit **29%** du portefeuille global de dépôts, ainsi que les montants négociés par les individus, ne permettent pas d'influencer le taux lors de la transaction. Ainsi, ces derniers ont un comportement se rapprochant de la couverture, pour se prémunir contre une perte de pouvoir d'achat dans un pays où l'importation domine.



LES ENTREPRISES IMPORTATRICES ET EXPORTATRICES

Il est important de distinguer les entreprises qui exportent ou offrent des services de transfert d'argent d'une part, de celles qui importent, produisent et fournissent des services localement d'autre part.

En effet, les premières sont détentrices de devises et sont donc capables d'influencer sur leur prix de vente étant donné qu'aucune réglementation ne les contraint à s'en débarrasser.

Les secondes quant à elles, dans la nécessité constante de trouver des devises pour continuer leur exploitation et faire tourner leur commerce, se trouvent dépendantes et sans leviers réels de négociation pour empêcher ou contrecarrer une éventuelle augmentation des prix en faveur des offreurs.

Cette situation ne trouvera pas de solution, d'autant plus que la balance commerciale et nos politiques économiques ne font que s'aggraver d'années en années et renforcer la position des détenteurs de devises.

LES AUTORITÉS MONÉTAIRES

La capacité d'action des autorités monétaires est considérable car le plus souvent elles interviennent sur le marché pour renflouer leurs réserves ou injecter des devises, affectant ainsi l'offre ou la demande. C'est souvent le cas dans les régimes flottants administrés tel que pratiqué en Haïti.

En outre, en faisant tourner la planche à billets pour soutenir des plans sociaux ou des programmes budgétaires non viables, les autorités monétaires viennent eux aussi s'ajouter à la liste des acteurs qui, indirectement, influencent la variation du prix de la monnaie locale.



Qui pourrait donc spéculer ? L'important est d'identifier les acteurs ayant un potentiel à spéculer, ce qui n'est pas évident vu qu'un grand nombre d'éléments structurels limitent l'identification de ces derniers.

Généralement, ces acteurs sont :

- Détenteur des devises étrangères
- Détenteur d'un excédent de liquidité

Néanmoins, même en étant dans un régime de change flottant, il existe des solutions pour contrecarrer les deux comportements, spéculation et couverture.

LA CONVERTIBILITÉ

La convertibilité d'une monnaie est un concept simple. Elle implique la liberté, pour tout détenteur, résident ou non résident, d'une monnaie nationale (la Gourde par exemple), de la convertir en n'importe quelle devise étrangère, dans la quantité souhaitée, où et quand il le désire, sans être soumis à quelque réglementation de change. Cependant, il existe plusieurs degrés de convertibilité selon le degré de restriction des opérations de change. Cette convertibilité est fonction de l'importance des mesures prises par la législation visant à restreindre ces opérations. Elle est dite totale lorsqu'elle est appliquée à toutes les transactions, qu'elle soit commerciale, de service ou financière, comme c'est le cas aujourd'hui chez nous.

Rappelons ici que le processus de convertibilité totale d'une monnaie doit s'inscrire dans un cadre de réforme plus large tel l'ouverture du compte de capital ou encore la libéralisation financière externe. Ce processus de libéralisation correspond à la libre entrée et sortie des capitaux sans entraves ni restrictions, ce qu'il est convenu d'appeler la déréglementation des mouvements de capitaux.

Exemple de la Tunisie :

En 1993 la Tunisie a adopté la convertibilité courante de sa monnaie locale et celle-ci n'est ni « limitée » ni « totale ». Elle se place à mi-chemin entre ces deux niveaux. Cette adoption constitue une étape transitoire pour atteindre la convertibilité totale de leur monnaie. Elle est dite « courante » parce qu'elle concerne les transactions courantes définies par le FMI. C'est le cas des paiements n'ayant pas pour objet les transferts de capitaux, c'est-à-dire les transactions généralement liées au commerce extérieur (import-export, assistance technique, frais de voyage, etc.). Toutefois, cette convertibilité courante va au-delà des simples opérations de commerce extérieur et touche une partie des opérations en capital. Parallèlement, et s'agissant des particuliers, ils sont désormais autorisés, depuis 2007, à disposer annuellement de montants substantiels en devises lors de séjours à l'étranger à des fins diverses (études, soins, tourisme, affaires...). L'allocation touristique par an et par personne a été octroyée à hauteur de **6 000 dinars en 2009 versus 4 000 dinars en 2007**.



CONCLUSION

Comme admis par la théorie micro économique, tout agent économique, qu'il soit physique ou moral cherchera à faire des choix lui permettant d'optimiser la situation actuelle ou future. Ainsi, le fait de spéculer ou de se couvrir contre une éventuelle fluctuation d'une devise ne fait pas exception à la règle.

Ceci constitue le comportement normal de tout individu rationnel. De ce fait, pour réduire les conséquences des décisions individuelles sur la communauté, les instances de réglementations doivent édicter davantage de règles limitant ce comportement de l'agent économique sur le marché de change. Toutefois, même avec les meilleures politiques monétaires, en cas de problème économique structurel, balance commerciale déficitaire ou déficit budgétaire, la devise sera attaquée et risque d'être mise à mal. Une politique monétaire doit donc être accompagnée d'une politique économique solide. Les économistes ont tendance à dire qu'en régime de change flottant pur, sans contrôle de la convertibilité, les pays font le choix de mettre leurs politiques économiques à l'épreuve de la mondialisation.

Cela dit, comment pouvons-nous protéger notre monnaie et notre économie de cette mondialisation ravageuse? La crise liée à la pandémie de la COVID-19 laisse penser qu'il y aurait une relation à explorer entre le ralentissement de la mondialisation et la dépréciation de notre monnaie.





RAPPORT DE GESTION

2016	2017	2018	2019	2020	SECTEUR 2020
------	------	------	------	------	--------------

CAPITAL

IMMOBILISATION / AVOIR DES ACTIONNAIRES	51.0%	42.0%	19.0%	28.5%	26.8%	37.3%
AVOIR DES ACTIONNAIRES EN % DE L'ACTIF	8.1%	7.8%	12.0%	8.9%	9.9%	9.28%
DÉPÔTS EN % DE L'ACTIF	75.0%	77.0%	71.3%	77.6%	75.3%	78.3%

ACTIFS

PRÊTS IMPRODUCTIFS EN % PRÊTS BRUTS	1.0%	0.4%	0.4%	2.1%	6%	5.05%
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES EN % PRÊTS IMPRODUCTIFS BRUTS	98.8%	151.0%	167.0%	139.0%	53.1%	105.4%
PRÊTS IMPRODUCTIFS NETS EN % DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	0.1%	-1.3%	-1.1%	-5.0%	12.5%	-0.9%

MANAGEMENT

COMMISSIONS SUR SALAIRES	71.0%	71.0%	91.9%	81.9%	85.3%	68.2%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	69.0%	72.0%	62.6%	61.3%	60.2%	70.1%
PRODUCTIVITÉ (PNB) PAR EMPLOYÉ (MILLION)	3,601	4,076	5,126	5,366	5,952	4,869

RENTABILITÉ

RETOUR SUR ACTIF (ROA)	1.5%	1.3%	1.7%	1.4%	1.64%	1.15%
ROA MOYEN	1.9%	1.4%	1.9%	1.6%	1.65%	N/D
RETOUR SUR INVESTISSEMENT (ROE)	18.9%	16.1%	14.0%	15.6%	16.5%	12.98%
ROE MOYEN	25.1%	18.2%	18.4%	15.6%	17.5%	N/D
RETOUR NET D'INTÉRÊTS EN % DES REVENUS D'INTERÊTS	74.9%	63.9%	70.8%	75.3%	73.4%	77.0%
RENDEMENT MOYEN DES PRÊTS	11.5%	12.1%	11.3%	11.3%	15.1%	11.3%
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES DÉPÔTS	1.6%	2.0%	2.0%	1.7%	2.0%	1.3%

LIQUIDITÉ

LIQUIDITÉ EN % DE L'ACTIF	42.0%	42.2%	38.5%	41.1%	44.5%	44.1%
LIQUIDITÉ EN % DES DÉPÔTS	56.0%	54.6%	54.1%	52.9%	59.1%	54.7%

	2016	2017	2018	2019	2020	EFFORT
ACTIFS	12,705.1	16,992.2	21,323.3	28,548.7	29,075.9	2%
DISPONIBILITÉS	5,392.2	7,175.7	8,215.9	11,725.2	12,926.8	10%
ENCAISSE	287.8	424.4	633.6	1,590.4	1,540.2	-3%
AVOIR À LA BRH ET À LA BNC	4,552.7	6,192.9	6,688.7	9,098.1	10,352.2	14%
AVOIR À L'ÉTRANGER	450.6	536.6	653.7	1,037.2	388.1	-63%
AUTRES	1.1	21.9	239.0	(0.4)	646.4	N/A
BONS BRH	-	294.6	699.7	339.6	1,171.0	245%
AUTRES PLACEMENTS	421.1	309.0	312.7	262.2	979.3	273%
PORTFEUILLE DE PRÊTS NET	6,247.4	8,524.0	11,226.1	14,935.7	12,349.7	-17%
IMMOBILISATIONS NETTES	527.9	563.3	716.3	725.6	775.0	7%
AUTRES ACTIFS	116.5	125.7	201.1	560.4	874.1	56%
PASSIFS ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	12,705.1	16,992.2	21,323.3	28,548.7	29,075.9	2%
DÉPÔTS	9,590.6	13,143.5	15,200.4	22,161.9	21,888.2	-1%
À VUE	2,791.4	4,144.9	4,846.5	8,025.3	8,520.4	-3%
D'ÉPARGNE	2,614.0	2,883.9	3,535.7	4,974.7	5,047.4	20%
À TERME	4,185.2	6,114.7	6,818.2	9,161.8	8,320.6	-9%
AUTRES PASSIFS	2,084.4	2,518.6	3,574.2	3,843.5	4,297.5	12%
AVOIR DES ACTIONNAIRES	1,030.1	1,330.1	2,548.8	2,543.4	2,890.2	14%
CAPITAL LIBÉRÉ	528.1	547.7	729.9	728.5	740.3	0%
SURPLUS D'APPORT	342.4	411.9	1,178.1	1,170.1	1,162.5	-1%
RÉSERVES	158.9	212.3	294.9	208.9	276.1	40%
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	0.7	158.2	345.8	435.9	711.4	63%

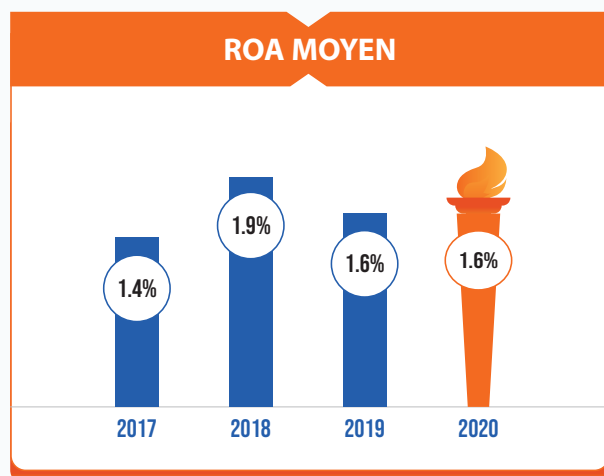
Le total du bilan de la Banque a stagné au cours de l'exercice. En effet, l'actif et le passif ont connu une légère augmentation de **1.9%**, principalement au niveau des portefeuilles de crédit et de dépôts.

Toutefois cette variation de la masse bilancielle, engendrée principalement par la réévaluation des portefeuilles en devises à un taux de change ayant lui-même subi une appréciation de **33%**, cache un effort de croissance réelle de **+13%**. Cette appréciation de la gourde a également eu un impact considérable sur la structure en devises des portefeuilles.

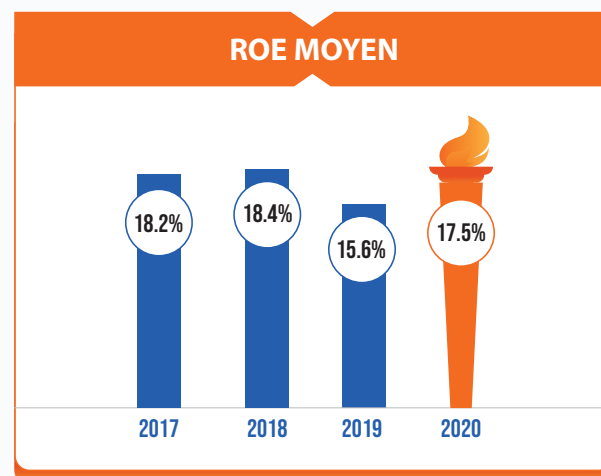
En général plus dollarisée, on constate une variation importante vers la monnaie locale. Ainsi, notre portefeuille de ressources en devises a perdu **10%** de son poids, passant de **71.9% en 2019 à 61% en 2020**, de même que notre portefeuille de prêts, passant de **49% à 39.35% en 2020**.

La croissance de +15% de l'avoir des actionnaires sur l'année constitue un atout crucial pour la Banque tenant compte de la situation de crise actuelle. En effet, cette augmentation montre que la résilience de la Banque se solidifie et que sa capacité à faire face à d'éventuels chocs augmente.

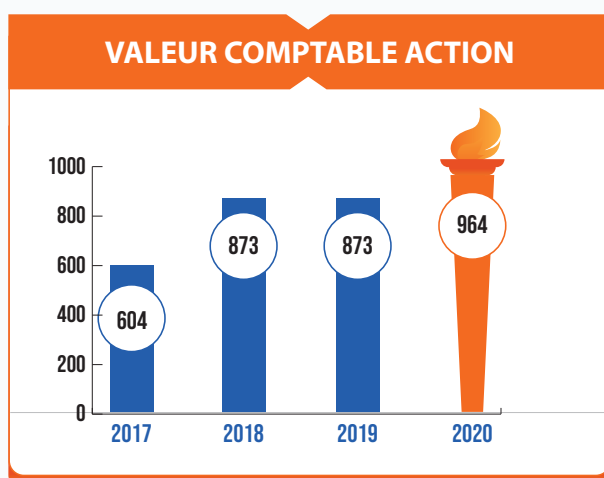
RATIOS CLÉS



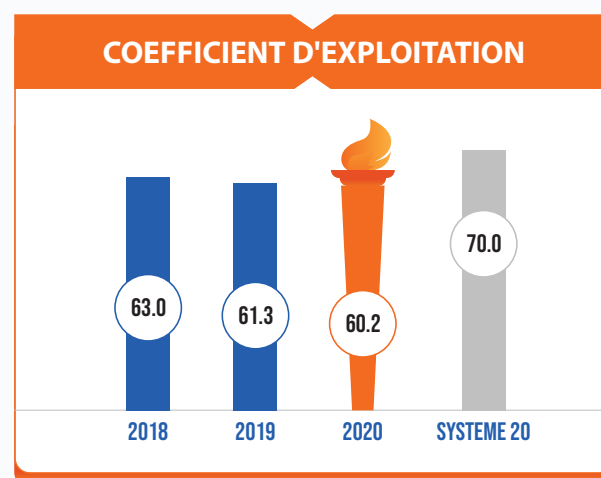
Le "Return On Average Asset" (ROAA) en 2020 s'établit à **1.65%**.



Le "Return On Average Equity" (ROAE) atteint quasiment la barre des **18%**.



La Valeur Comptable des Actions a considérablement augmenté durant l'exercice fiscal avec une croissance de **+13%**.

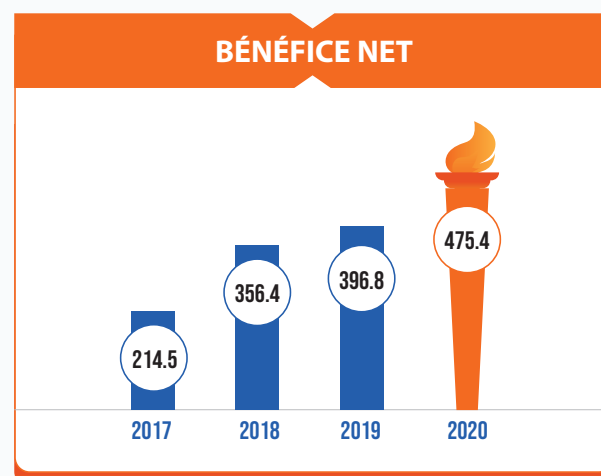


Ce coefficient d'exploitation de **60.2%** reflète la discipline sur les coûts, la maîtrise des risques et confirme que l'adaptation des métiers se déroule comme prévu. Même en pleine croissance et avec un modèle d'affaires plus compact, la banque affiche un coefficient d'exploitation semblable aux institutions bancaires se trouvant dans un cycle de développement plus mature.

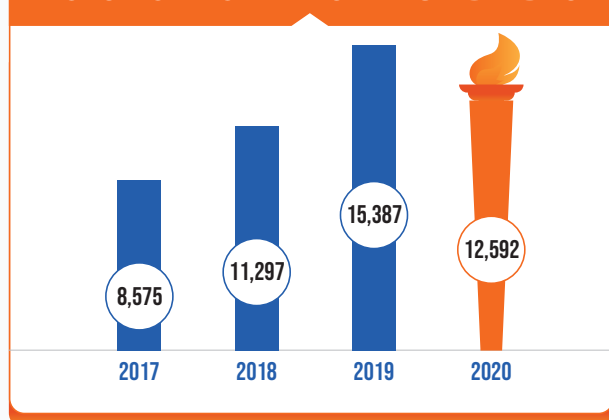
REVENUS

	2016	2017	2018	2019	2020	VAR
BÉNÉFICE NET	194.6	214.5	356.4	396.8	475.4	29%

Avec une croissance de **20%** de son bénéfice net après impôts, la Banque de l'Union Haïtienne fait preuve d'une excellente capacité à dégager des revenus même en temps difficiles tout en accompagnant ses clients. Ces revenus constitueront un surplus pour faire face aux éventuels soubresauts des conséquences à moyen terme de la pandémie.

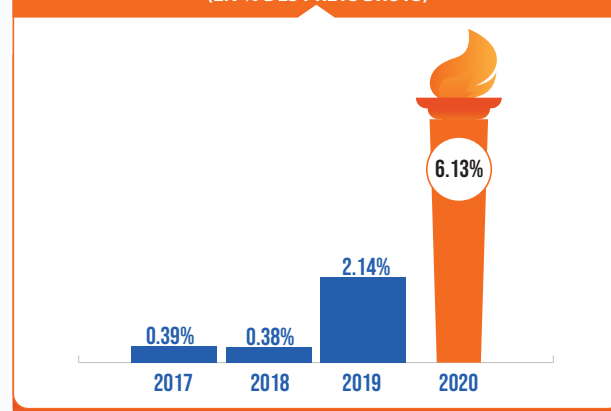


ÉVOLUTION PORTEFEUILLE CRÉDIT BRUT



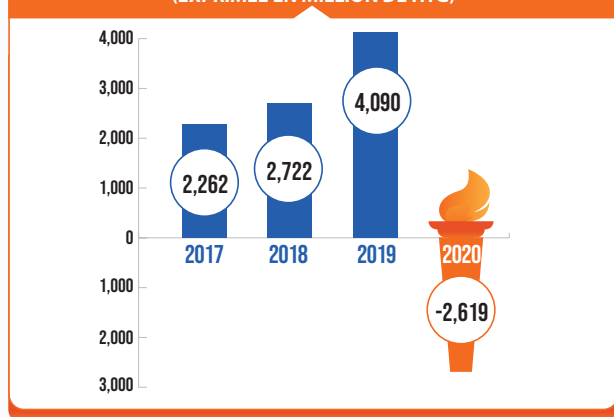
Sur l'ensemble de l'année 2020, la BUH a poursuivi sa bonne dynamique commerciale dans un contexte macroéconomique marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses impacts négatifs sur l'économie. Les encours de crédits ont diminué de **17%** par rapport à 2019 mais ce chiffre cache une augmentation de **+3%** sur l'année lorsque l'on compare les portefeuilles en valeurs actualisées par rapport au dollar sur les deux années.

PORTEFEUILLE IMPRODUCTIF (EN % DES PRETS BRUTS)



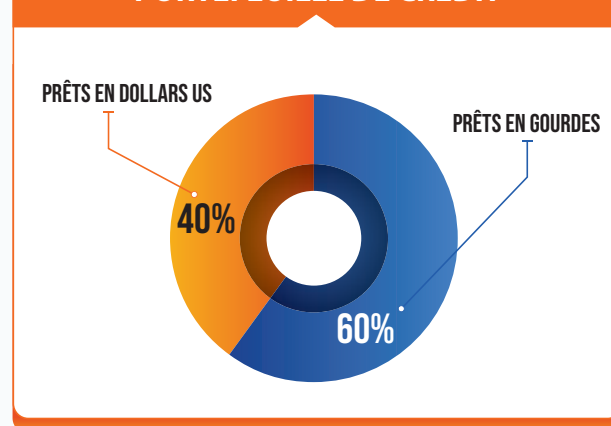
Malgré une augmentation considérable de ces improductifs, passant de **2.14%** en 2019 à **6.13%** en 2020, la BUH ne s'écarte pas de la réalité du système qui affiche un taux supérieur à **5%**. Cette augmentation des improductifs est directement liée aux événements de "Pays Lock" et à la pandémie de COVID-19.

PRODUCTION DE CRÉDIT GLOBAL (EXPRIMÉE EN MILLION DE HTG)



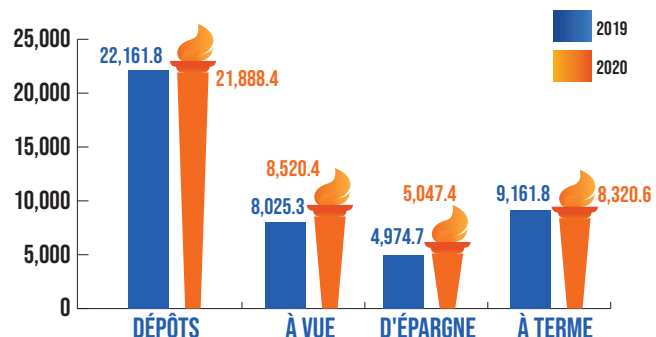
Cette production de crédit négative en valeur absolue cache un effort de croissance de **+3%**. En effet, en actualisant les portefeuilles de crédit 2019 et 2020 au taux de l'année 2019, nous constatons une croissance de **3%** en 2020.

PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

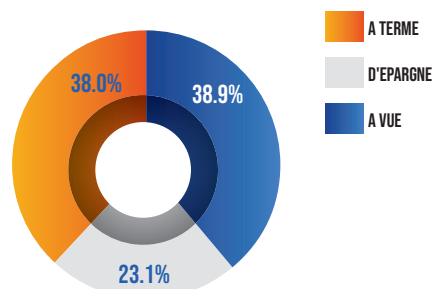


	2019	2020	CAPTATION
DÉPÔTS	22,161.8	21,888.4	-1%
À VUE	8,025.3	8,520.4	-3%
D'ÉPARGNE	4,974.7	5,047.4	20%
À TERME	9,161.8	8,320.6	-9%

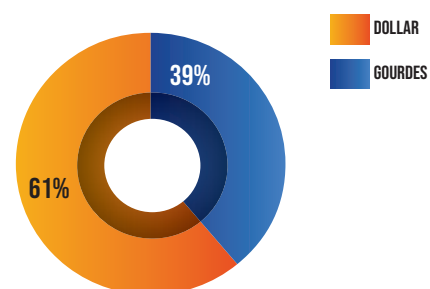
ÉVOLUTION PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS



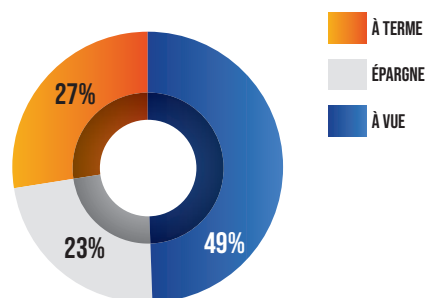
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS



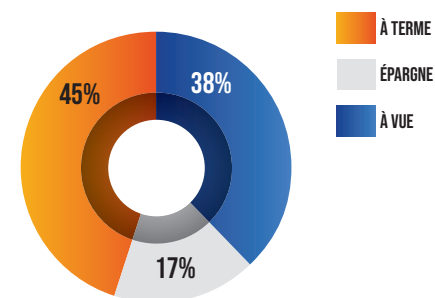
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS PAR MONNAIE



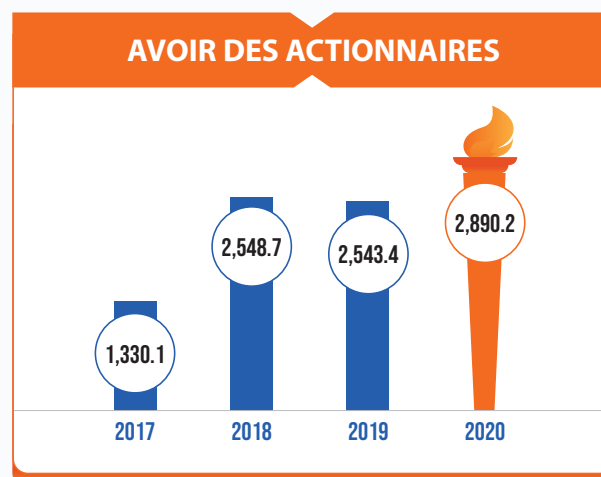
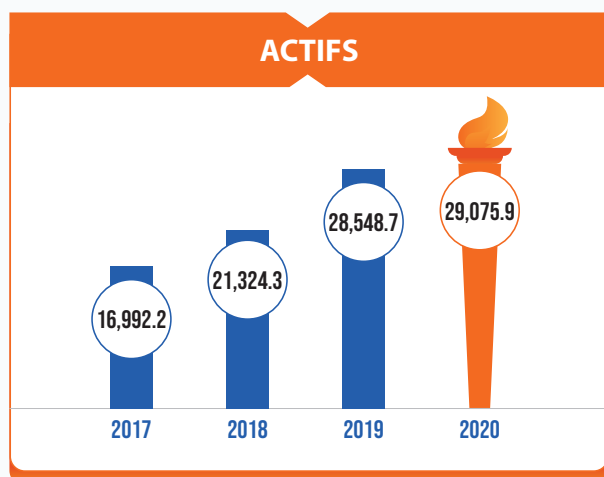
STRUCTURE PORTEFEUILLE DÉPÔTS HTG



STRUCTURE PORTEFEUILLE DÉPÔTS USD

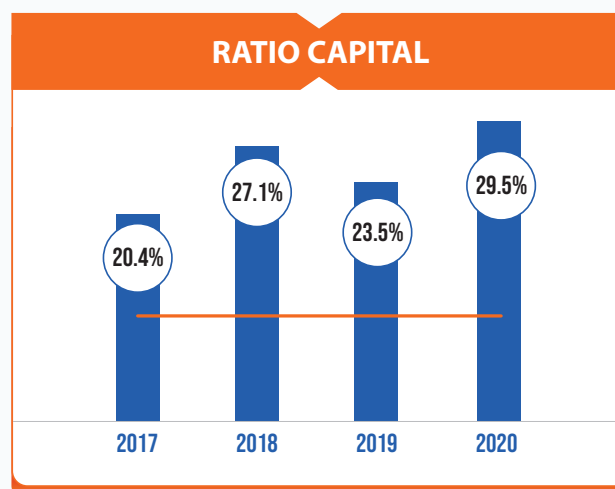


La stagnation de l'évolution de la structure du portefeuille de dépôts a eu un impact considérable sur la marge nette d'intérêt qui est passée de **75.3%** en 2019 à **74.4%** en 2020. En effet, le poids important des dépôts à terme dans le portefeuille global et l'augmentation de la rémunération moyenne des dépôts ont fortement contribué à la réduction de la marge nette d'intérêt.



L'avoir des actionnaires a connu une augmentation significative de **13.6%** ce qui constitue un atout important qui permettra à la banque de faire face aux potentielles retombées négatives de la pandémie liée à la COVID-19.

Avec un ratio de capital à **29.45%**, la BUH dispose d'un coussin plus que suffisant.





CHIFFRES AUDITÉS

	2016	2017	2018	2019	2020	EFFORT
REVENUS D'INTÉRÊTS	758.9	1,064.3	1,317.8	1,789.8	1,973.1	10%
PRÊTS	752.9	1,035.2	1,264.3	1,741.7	1,896.6	9%
INTÉRÊTS SUR PLACEMENT	33.0	29.1	53.5	48.1	76.6	59%
DÉPENSES D'INTÉRÊTS	190.6	327.2	384.5	442.7	524.3	18%
MARGE NETTE D'INTÉRÊTS	568.3	737.1	933.3	1,347.2	1,448.8	8%
AUTRES REVENUS	238.4	251.3	409.8	418.2	678.9	62%
COMMISSIONS NETTES	182.2	161.7	341.2	401.3	515.2	28%
AUTRES	56.2	89.6	68.5	16.9	163.7	870%
PRODUITS NET BANCAIRE	806.7	988.4	1,343.0	1,765.3	2,127.7	21%
DOTATION À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES	(1.7)	(4.0)	(48.6)	(147.2)	(182.8)	24%
DÉPENSES D'EXPLOITATION	558.6	707.5	840.8	1,082.9	1,280.5	18%
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX	257.0	340.9	371.2	490.2	603.7	23%
FRAIS DE LOCAUX	93.8	113.2	136.1	190.6	252.3	32%
AMORTISSEMENTS	33.9	49.7	60.5	91.1	86.0	-6%
AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION	173.9	203.6	273.0	311.0	338.4	9%
BÉNÉFICES AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	246.5	276.9	453.6	535.3	664.4	24%
IMPÔTS SUR LE REVENU	51.9	62.4	97.2	138.5	189.0	36%
BÉNÉFICE NET	194.6	214.5	356.4	396.7	475.4	20%

La marge nette d'intérêts a connu une augmentation moins importante, passant de **+44% en 2019 à +7% en 2020**. La diminution du portefeuille de crédit résultant de la situation sanitaire, sociale et économique ainsi que l'appréciation de la gourde par rapport au dollar, constitue la principale cause de ce changement.

Le Produit Net Bancaire de la Banque est en hausse de **+20%** par rapport à 2019 à **2,127.7 millions de gourdes**, tandis que les frais de gestion sont en hausse de **+18%**, eux-mêmes à **1,280.5 millions de gourdes**. La croissance proportionnelle de ces postes traduit une maîtrise des coûts et un investissement continu dans l'expansion de notre réseau, le déploiement de notre modèle d'affaires et l'atteinte de nos objectifs. Le résultat brut d'exploitation ressort à **664.4 millions de gourdes**, en hausse de **+24%** par rapport à 2019, permet de conforter ces choix stratégiques mis en place par notre Conseil d'Administration et impeccablement exécutés par nos collaborateurs.



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS



BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États Financiers

30 septembre 2020

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH)
TABLE DES MATIÈRES
30 SEPTEMBRE 2020

	Pages
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
États financiers	
Bilans	4
États du Résultat Net	5
États de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	6-7
États des Flux de Trésorerie	8
Notes aux États financiers	
Note 1 Organisation	9
Note 2 Base de préparation des états financiers	9-11
Note 3 Principales conventions comptables	11-28
Note 4 Gestion des risques	29-38
Note 5 Liquidités	39
Note 6 Bons BRH et bons et obligations du Trésor, net	40-41
Note 7 Placements à l'étranger, net	42-43
Note 8 Placements locaux	44
Note 9 Titres de participation – entreprise associée	44-45
Note 10 Contrats de location – financements syndiqués, net	45-47
Note 11 Prêts	48-61
Note 12 Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	61-63
Note 13 Immobilisations, net	64
Note 14 Placements en immobilier	65
Note 15 Autres éléments d'actif, net	66
Note 16 Dépôts	67-68
Note 17 Emprunts – banques locales	69-71
Note 18 Autres éléments de passif	72
Note 19 Obligations subordonnées	73
Note 20 Capital-actions	73
Note 21 Incidence de l'adoption de IFRS 9	74
Note 22 Dotation aux pertes de crédit	75
Note 23 Salaires et autres prestations de personnel	75
Note 24 Impôts sur le revenu	76-77
Note 25 Opérations avec des sociétés apparentées	77-78
Note 26 Engagements et passif éventuel	78-79

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH), comprenant le bilan au 30 septembre 2020 et les états du résultat net, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la situation décrite dans la section «*Fondement de l'opinion avec réserve*» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

La Banque fait l'objet d'une poursuite légale relative à une affaire immobilière remontant à 1993. Le montant de la poursuite est important et, pour l'instant, il n'est pas possible d'en déterminer l'issue probable. Cette situation a fait l'objet de discussion avec le Régulateur des banques et les conseillers juridiques de la Banque. De plus, le 23 septembre 2020, la partie adverse a introduit une plainte à la cour suprême de l'état de New York que la BUH a rejeté dans son intégralité le 23 novembre 2020. La décision n'a pas encore été rendue. Selon les IFRS, les états financiers devraient divulguer de l'information à ce sujet. Cependant, en fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer d'information à ce sujet; ce qui constitue une dérogation aux IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.



Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:
Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:
Page 3

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, Rue Lechaud, Bourdon

Port-au-Prince, Haïti

Le 19 février 2021

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Bilans****30 septembre 2020 et 2019****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2020	2019
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 12,926,808	11,725,226
BONS BRH ET BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET	6	1,170,958	339,567
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	7	897,656	206,139
PLACEMENTS LOCAUX	8	6,480	6,480
TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	9	75,167	50,310
CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET	10	167,221	175,768
PRÊTS	11	12,592,276	15,211,367
Provision pour pertes de crédit attendues		(409,757)	(451,483)
PRÊTS, NET		12,182,519	14,759,884
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	12	334,474	-
IMMOBILISATIONS, NET	13	774,962	725,607
AUTRES			
Placements en immobilier	14	240,927	214,901
Autres éléments d'actif, net	15	298,735	344,801
		539,662	559,702
TOTAL ACTIF	G	29,075,907	28,548,683
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	16	21,888,355	22,161,838
EMPRUNTS – BANQUES LOCALES	17	2,437,392	2,246,940
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	18	1,457,641	1,372,586
OBLIGATIONS LOCATIVES	12	224,328	-
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	19	177,982	223,958
TOTAL PASSIF		26,185,698	26,005,322
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	20	740,270	740,262
Actions de trésorerie		(13,207)	(11,759)
Surplus d'apport		1,162,452	1,170,092
Bénéfices non répartis		711,410	435,875
Réserve légale		244,696	178,251
Réserve - biens immobiliers hors exploitation		44,588	30,640
TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES		2,890,209	2,543,361
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	G	29,075,907	28,548,683

Les notes aux états financiers font partie des présents états

Les informations présentées au 30 septembre 2020 tiennent compte des nouvelles normes adoptées le 1^{er} octobre 2019.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**États du Résultat Net****Exercices terminés les 30 septembre 2020 et 2019****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du résultat net par action)**

	Notes	2020	2019
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts et contrats de location-financement syndiqués	G	1,896,562	1,741,714
Obligations du Trésor, bons BRH et autres		<u>76,562</u>	<u>48,145</u>
		1,973,124	1,789,859
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		442,867	367,481
Autres		<u>81,421</u>	<u>75,185</u>
		524,288	442,666
REVENUS NET D'INTÉRÊTS		1,448,836	1,347,193
Dotation aux pertes de crédit	22	<u>(182,792)</u>	<u>(147,217)</u>
		1,266,044	1,199,976
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		515,161	401,292
Gain de change		336,310	138,328
Frais opérationnels		(148,532)	(118,022)
Quote-part dans une entreprise associée, net d'impôts	9	(12,815)	(3,866)
Autres		<u>(11,228)</u>	<u>(2,219)</u>
		678,896	415,513
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS		1,944,940	1,615,489
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations du personnel	23	603,724	510,785
Frais de locaux, matériel et mobilier		252,323	190,642
Amortissement	13	86,001	70,459
Autres		<u>338,444</u>	<u>308,325</u>
		1,280,492	1,080,211
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU		664,448	535,278
IMPÔTS SUR LE REVENU	24	189,006	138,490
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	G	475,442	396,788
Résultat net par action équivalente de capital libéré	G	164	136

Les notes aux états financiers font partie des présents états

Les informations présentées au 30 septembre 2020 tiennent compte des nouvelles normes adoptées le 1^{er} octobre 2019.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2019
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Réserve-biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2018	G 729,909	(12)	1,178,059	345,939	124,724	140,924	29,202	2,548,745
Incidence de l'adoption de IFRS 9 (note 21)								
Provision pour pertes de crédit attendues	-	-	-	(268,553)	-	-	-	(268,553)
Virement de la réserve générale pour pertes sur prêts	-	-	-	140,924	-	(140,924)	-	-
Incidence nette	-	-	-	(127,629)	-	(140,924)	-	(268,553)
Solde au 30 septembre 2018, redressé	729,909	(12)	1,178,059	218,310	124,724	-	29,202	2,280,192
État du résultat global de l'exercice:								
Résultat net de l'exercice	-	-	-	396,788	-	-	-	396,788
Virement à la réserve légale	-	-	-	(53,527)	53,527	-	-	-
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation	-	-	-	(1,438)	-	-	1,438	-
Total	-	-	-	341,823	53,527	-	1,438	396,788
Transactions avec les actionnaires:								
Rachats d'actions	-	(11,747)	(76,139)	-	-	-	-	(87,886)
Ventes d'actions	10,353	-	68,172	-	-	-	-	78,525
Dividendes en espèces	-	-	-	(124,258)	-	-	-	(124,258)
Total	10,353	(11,747)	(7,967)	(124,258)	-	-	-	(133,619)
Solde au 30 septembre 2019	G 740,262	(11,759)	1,170,092	435,875	178,251	-	30,640	2,543,361

Les notes aux états financiers font partie des présents états

Les informations présentées au 30 septembre 2020 tiennent compte des nouvelles normes adoptées le 1^{er} octobre 2019.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2020
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve-biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2019	G 740,262	(11,759)	1,170,092	435,875	178,251	30,640	2,543,361
État du résultat global de l'exercice:							
Résultat net de l'exercice	-	-	-	475,442	-	-	475,442
Virement à la réserve légale	-	-	-	(66,445)	66,445	-	-
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation	-	-	-	(13,948)	-	13,948	-
Total	-	-	-	395,049	66,445	13,948	475,442
Transactions avec les actionnaires:							
Rachats d'actions	-	(1,448)	(7,680)	-	-	-	(9,128)
Ventes d'actions	8	-	40	-	-	-	48
Dividendes en espèces	-	-	-	(119,514)	-	-	(119,514)
Total	8	(1,448)	(7,640)	(119,514)	-	-	(128,594)
Solde au 30 septembre 2020	G 740,270	(13,207)	1,162,452	711,410	244,696	44,588	2,890,209

Les notes aux états financiers font partie des présents états

Les informations présentées au 30 septembre 2020 tiennent compte des nouvelles normes adoptées le 1^{er} octobre 2019.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**États des Flux de Trésorerie****Exercices terminés les 30 septembre 2020 et 2019****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice	G	475,442	396,788
<i>Eléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
(Gain) perte sur immobilisations		(3,386)	12,248
(Gain) perte sur placements en immobilier	14	(164)	283
Amortissement des immobilisations	13	86,001	70,459
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	88,908	-
Intérêts sur obligations locatives	12	22,459	-
Effet de change sur obligations locatives	12	(99,948)	-
Quote-part - résultats investissement Sofin	9	12,815	3,866
Dotation aux pertes de crédit	22	182,792	147,217
Effet de change - réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers en dollars US		(108,639)	36,229
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Produits sur ventes de placements en immobilier		6,000	15,389
Augmentation des placements à l'étranger, net		(691,517)	(88,550)
Remboursements (décaissements) de prêts, net		2,557,700	(3,961,635)
(Augmentation) diminution des bons BRH et bons et obligations du Trésor, net		(831,021)	494,899
Paieement des obligations locatives	12	(121,565)	-
Augmentation des placements en immobilier		(31,862)	-
(Diminution) augmentation nette des dépôts		(273,483)	6,961,422
Diminution (augmentation) des contrats de location - financement syndiqués, net		7,768	(177,705)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		242,966	436,960
Impôts sur le revenu payés		(165,924)	(105,767)
Liquidités provenant des activités d'exploitation		1,355,342	4,242,103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations, net	13	(135,356)	(467,440)
Produits sur ventes d'immobilisations		3,386	8,822
Acquisitions de titres de participation – entreprise associée	9	(37,672)	-
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(169,642)	(458,618)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) - Emprunts – banques locales		190,452	(172,036)
Dividendes		(119,514)	(124,258)
(Diminution) augmentation des obligations subordonnées		(45,976)	31,520
Rachats d'actions, net		(9,128)	(9,361)
Ventes d'actions, net		48	-
Liquidités provenant (utilisées dans) des activités de financement		15,882	(274,135)
Variation nette des liquidités		1,201,582	3,509,350
Liquidités au début de l'exercice		14,345,607	6,209,469
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		(2,620,381)	2,006,407
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 12,926,808	11,725,226

Les notes aux états financiers font partie des présents étatsLes informations présentées au 30 septembre 2020 tiennent compte des nouvelles normes adoptées le 1^{er} octobre 2019.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(1) **ORGANISATION**

La Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié au Moniteur le 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 3, rue Jean Gilles, Route de l'Aéroport.

(2) **BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

(a) **Cadre de préparation des états financiers**

Les états financiers de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 11 mars 2021.

(b) **Base d'évaluation des états financiers**

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au niveau des placements à l'étranger (**note 7**), des placements locaux (**note 8**) et des placements en immobilier (**note 14**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites aux **notes 3(c), 3(e) 3 (k) et 3(l)**.

(c) **Monnaie de présentation**

Les états financiers ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des conventions comptables et ont un effet sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 6	Bons BRH et bons et obligations du Trésor, net
Note 7	Placements à l'étranger, net
Note 8	Placements locaux
Note 9	Titres de participation – entreprise associée
Note 10	Contrats de location – financement syndiqués, net
Note 11	Prêts, net
Note 12	Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives
Note 13	Immobilisations, net
Note 14	Placements en immobilier
Note 15	Autres éléments d'actif, net

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(2) **BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

(e) **Covid-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que la Covid-19 avait atteint le stade de pandémie mondiale. En raison de l'incertitude accrue résultant de la nature sans précédent de la pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement a augmenté encore davantage. La comptabilisation des pertes de crédit attendues est particulièrement difficile compte tenu des circonstances actuelles et nécessite des jugements importants. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective et repose sur une approche de pondération probabiliste.

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. En cette période de forte incertitude économique, il est très difficile de prévoir les événements et les données d'ordre macroéconomique qui sont à la base des calculs de pertes de crédit attendues. La Direction exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connues ou attendues n'ont pas été prises en compte dans le processus initial d'évaluation des pertes de crédit.

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers ci-joints.

La Banque a appliqué en date du 1^{er} octobre 2018:

- Le volet de dépréciation des actifs financiers découlant de l'application des dispositions de **IFRS 9**. Comme il est permis par les dispositions transitoires de IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers comparatifs. Cette incidence est reportée aux bénéfices non répartis (**note 21**).
- **IFRS 15** (produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients). L'application de ce principe n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

En date du 1^{er} octobre 2019, la banque a adopté, **IFRS 16**, (contrat de location) en utilisant la méthode retrospective modifiée qui permet de ne pas retraiter les états financiers.

Selon cette méthode, à la date de comptabilisation initiale :

- Les actifs au titre de droits d'utilisation équivalent au montant des obligations locatives plus les frais payés d'avance et les coûts directs initiaux du preneur.
- Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en utilisant le taux marginal d'emprunt en gourdes et/ou en dollars en fonction de la monnaie spécifique du contrat.
- Les contrats de loyer, avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois, ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une obligation. Les paiements de loyers y relatifs sont comptabilisés directement à l'état du résultat net.
- Les contrats inférieurs à 5,000 dollars US ou l'équivalent en gourdes de G 495,000 sur une base individuelle ne sont pas pris en considération.

Les incidences de l'adoption d'IFRS 16 sur la situation financière au 1^{er} octobre 2019 sont décrites à la **note 12**.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément au IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique depuis le 1^{er} octobre 2018 une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance comptabilisés au coût amorti, à l'exception des contrats de location-financement syndiqués pour lesquels une approche simplifiée s'applique.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global lorsqu'applicable, ainsi que les instruments des créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des facilités de crédit
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel de la conjoncture économique (i.e.: changements au niveau des conditions macroéconomiques telles que l'inflation, les taux d'intérêts, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US et le Produit Intérieur Brut).
- Les incidences anticipées liées à la crise du Covid-19 à partir de l'exercice 2020.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque du risque de crédit, et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les ajustements requis pour l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans les comptes de réserve (**note 3 r**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration spécifique de crédit (moins de 31 jours de retard) : Les bons BRH et les bons et obligations du Trésor (**note 6**), les placements à l'étranger (**note 7**), les prêts (**note 11**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 15**) et les engagements hors bilan (**note 26**) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont établies pour les 12 mois à venir.

Phase 2 Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérées comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont établies pour la durée de vie des actifs financiers.

Phase 3 Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont aussi établies pour la durée de vie des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation de risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans les dotations aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 22**).

Pour les contrats de location-financement syndiqués (**note 10**), la Banque applique la **méthode simplifiée** permise par IFRS 9, qui requiert l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier dès l'initiation du crédit et à chaque date d'évaluation. À titre d'expédient pratique, une matrice de provision est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces créances. Cette matrice prend en considération les taux historiques de défaut pour chaque segment de portefeuille, ainsi que l'impact de projections futures et les conditions macro-économiques.

(c) Détermination de la juste valeur

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Détermination de la juste valeur (suite)

- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1**, qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non pour des actifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme celui sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux celui qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question, en l'absence de marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

(d) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à des banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets en compensation.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)(e) Placements

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon les catégories définies par IFRS 9.

*i) **Au coût amorti.*** Ces placements sont composés d'instruments de créance suivants : bons BRH et bons et obligations du Trésor (**note 6**), et de dépôts à terme dans les institutions financières aux États-Unis (**note 7**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues. Les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements à maturité fixe sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice, au cours duquel ils se produisent.

*ii) **Juste valeur par le biais de résultat net.*** Ces placements consistent en des instruments de créances : obligations du Gouvernement des États-Unis et obligations de sociétés privées et financières (**note 7**) et instruments de capitaux propres dans une société étrangère (**note 7**) et des sociétés locales (**note 8**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Titres de participation-entreprise associée

Ces titres sont comptabilisés selon la méthode en équivalence, lorsque la société est présumée exercer sur l'entreprise associée une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, ou qu'elle exerce cette influence par le biais d'autres facteurs. Cette méthode consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes versés ou déclarés. Après la date d'acquisition, des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modification du pourcentage de participation ou dans le cas de variations attribuables à d'autres éléments du résultat global tels que la réévaluation des actifs corporels ou des écarts de conversion.

La Banque cesse d'utiliser la méthode de mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Lorsque l'intérêt conservé constitue un actif financier, il est comptabilisé à la juste valeur en accord avec IFRS 9. Les différences résultant de ce traitement sont enregistrées à l'état du résultat net.

Les profits et pertes découlant des transactions d'amont (i.e. vente d'actifs à la Banque par l'entreprise associée) et d'aval (vente ou apport d'actifs par la Banque à l'entreprise associée) et portant sur des transactions effectuées entre la Banque et l'entreprise associée ne sont enregistrés qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée.

Cependant, lorsque les transactions d'aval indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être vendus ou apportés, ces pertes doivent être intégralement enregistrées par la Banque. Lorsque des transactions d'amont indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être acquis ou une perte de valeur de ces actifs, la Banque comptabilise sa quote-part de ces pertes.

Les gains et pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres, ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine des titres de participation sont comptabilisés à l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts courants lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le principal jusqu'au 31 décembre 2020 en accord avec les dispositions prises par la Banque Centrale (circulaire 115-1). Ces prêts respectent les modalités de paiement d'intérêts.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ses modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état du résultat net. Les soldes de cartes de crédit sont ordinairement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins de négociations en cours avec certains clients.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément à ce qui est décrit à la **note 3b**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**(g) **Prêts (suite)**

Pour le portefeuille de cartes de crédit, des critères de provisions spécifiques différents de ceux des autres catégories de portefeuille sont utilisés afin de prendre en compte les risques plus élevés que présente ce secteur.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts apparaissant à l'état du résultat net, représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédits attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**note 3 r**).

(h) **Contrats de location-financement syndiqués**

La Banque finance conjointement avec une entreprise associée, des contrats de location-financement. Le risque et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Ces contrats de financement sont scindés en :

Contrats en cours qui représentent des contrats engagés avec les clients mais non encore finalisés puisque les biens ne sont pas encore exploités. Ces contrats en cours sont de courte durée et seront transférés comme contrats de location-financement en exploitation une fois qu'ils deviennent effectifs. Ces contrats sont présentés au coût amorti, net de la provision pour pertes de crédit attendues.

Contrats de financement en exploitation sont des contrats de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Cette classification prend en considération: la durée du contrat par rapport à la durée de vie économique du bien; l'option d'achat à une valeur symbolique qui rend quasi-certaine la réalisation de cette option et la valeur actualisée des mensualités qui équivaut presque à la valeur du bien. En général, ces contrats sont conclus pour une période de 12 à 60 mois. La totalité de ces contrats de location-financement ont une valeur résiduelle quasiment nulle.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(h) **Contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Ces contrats de location-financement sont comptabilisés au montant de l'investissement qui comprend les paiements qui seront reçus du preneur pour couvrir le financement de l'actif en question y compris : la valeur payée aux fournisseurs, TCA incluse, et les coûts directs initiaux incluant les primes d'assurance. Les revenus d'intérêts différés résultant de ce traitement sont présentés au net des contrats de location - financement et sont sujets à l'amortissement financier de manière constante sur la durée du contrat. Les revenus d'intérêts sont reconnus à l'état du résultat net.

Les comptes à recevoir relatifs aux contrats de location – financement sont analysés régulièrement par la Direction en vue d'identifier les pertes de crédit attendues potentielles. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée, le cas échéant.

Selon l'**approche simplifiée** de IFRS 9 décrite à la **note 3b**, la dotation aux pertes de crédit attendues apparaissant à l'état du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net des radiations, et de l'effet de change résultant des provisions spécifiques exprimées en dollars. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état du résultat net.

(i) **Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives**

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16, à partir du 1^{er} octobre 2019.

À la comptabilisation initiale la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés loués en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et de la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(i) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque change son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif à titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés à l'état du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimation, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

Méthode applicable avant le 1^{er} octobre 2019

Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location-exploitation étaient comptabilisés sur une base linéaire à titre de dépense de loyer à l'état du résultat net.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(j) Immobilisations

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10%- 20%
Équipements informatiques	20%
Logiciels informatiques	14%- 20%
Améliorations locatives	10%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état du résultat net.

(k) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(k) **Propriétés détenues pour revente (suite)**

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état du résultat net, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur est estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3s**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour bien immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Aux 30 septembre 2020 et 2019, il n'y a pas de propriétés détenues pour revente.

(l) **Placements en immobilier**

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs ont été révisées à la fin de l'exercice en cours à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état du résultat net.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(l) **Placements en immobilier (suite)**

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve générale est requise sur les placements en immobilier (**note 3s**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(m) **Dépôts, emprunts et obligations subordonnées**

Les dépôts, emprunts et obligations subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à la juste valeur et présentés net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché. Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état du résultat net.

(n) **Capital-actions**

Le capital-actions, reflété à l'avoir des actionnaires, est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(o) **Surplus d'apport**

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis.

(p) **Actions de trésorerie**

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(q) **Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le résultat avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

(r) **Réserve générale pour pertes sur prêts**

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts, établi par la Direction, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale d'Information Financière IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(s) **Réserve – biens immobiliers hors exploitation**

Le poste de réserve - biens immobiliers hors exploitation, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.
- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans jusqu'à 100% de la valeur inscrite. Cette addition au niveau de la réserve est applicable depuis le 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no.1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 sur l'application de l'article 189 de la Loi bancaire.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(t) **Intérêts**

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les contrats de location-financement syndiqués, les bons et obligations du Trésor, les bons BRH et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunts et obligations subordonnées.

(u) **Commissions**

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque les services sont rendus.

(v) **Impôts sur le revenu**

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts est enregistrée à l'état du résultat net sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires.

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à récupérer de la Banque.

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif et/ou de passif.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments de passif :

- Les impôts reportés résultant de la plus-value sur les placements locaux, qui seront renversés lors de la vente de ces placements.
- Les impôts reportés résultant de la réévaluation de l'ancien siège social qui sont amortis proportionnellement à la durée de vie de l'immeuble.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(v) **Impôts sur le revenu (suite)**

- Les impôts reportés relatifs aux actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui sont amortis annuellement sur la durée des contrats.
- Les impôts reportés relatifs à la quote-part des résultats annuels de l'entreprise associée. L'impôt reporté est calculé sur la quote-part des résultats annuels au taux effectif applicable aux dividendes et est diminué sur la base des impôts payés à la distribution de dividendes ou lorsque les quotes-parts sont réinvesties dans le cadre d'une distribution de dividendes en actions.

(w) **Réserves statutaires**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2020 et 2019, de 40% et 45% sur les passifs en gourdes, et de 51% sur les passifs en monnaies étrangères, respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être maintenues en gourdes à raison de 12.5%.

À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%.

(x) **Revenu net par action équivalente de capital libéré**

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le revenu net de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(y) **Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2020. Ces normes n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers de BUH.

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'Assurance qui remplace l'actuelle norme IFRS 4. Cependant, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) **GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. La BUH a défini sa "politique globale de gestion des risques" qui contient les principes fondamentaux de création et de fonctionnement du système de gestion des risques, à savoir :

- La définition de son cadre général de gestion intégrée des risques,
- Les règles de la gouvernance et l'organisation de la gestion des risques,
- Les composantes génériques du processus de gestion des risques, et
- La culture de risque sur tous les niveaux d'opération de la BUH.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel, ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment. Le logiciel de surveillance AML, pour le profilage est en production depuis le 31 juillet 2018. Depuis cet exercice, l'intégration des procédures de lutte anti-blanchiment dans les processus opérationnels, est devenue une démarche majeure pour construire différents niveaux de vigilance à commencer par les unités opérationnelles.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la Banque est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

La gestion du risque de liquidités permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 aux 30 septembre 2020 et 2019.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2020

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 16)						
Dépôts à vue	G	8,520,383	-	-	-	8,520,383
Dépôts d'épargne		5,047,393	-	-	-	5,047,393
Dépôts à terme		-	2,250,321	4,690,414	1,379,844	8,320,579
Total dépôts		13,567,776	2,250,321	4,690,414	1,379,844	21,888,355
Emprunts – banques						
locales (note 17)		-	448,357	145,072	1,843,963	2,437,392
Obligations						
locatives (note 12)		2,878	8,634	23,023	189,793	224,328
Autres éléments						
de passif (note 18)		1,307,396	144,234	4,195	-	1,455,825
Obligations						
subordonnées (note 19)		-	-	-	177,982	177,982
		1,310,274	601,225	172,290	2,211,738	4,295,527
TOTAL	G	14,878,050	2,851,546	4,862,704	3,591,582	26,183,882

30 septembre 2019

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 16)						
Dépôts à vue	G	8,025,328	-	-	-	8,025,328
Dépôts d'épargne		4,974,725	-	-	-	4,974,725
Dépôts à terme		-	2,663,779	3,974,446	2,523,560	9,161,785
Total dépôts		13,000,053	2,663,779	3,974,446	2,523,560	22,161,838
Emprunts – banques						
locales (note 17)		-	48,356	144,172	2,054,412	2,246,940
Autres éléments						
de passif (note 18)		1,244,373	114,715	5,094	-	1,364,182
Obligations						
subordonnées (note 19)		-	-	-	223,958	223,958
		1,244,373	163,071	149,266	2,278,370	3,835,080
TOTAL	G	14,244,426	2,826,850	4,123,712	4,801,930	25,996,918

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Liquidités: (note 5)			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	10,352,187	9,098,068
Dépôts à des banques étrangères		388,103	1,037,181
Effets en compensation		646,362	(392)
		11,386,652	10,134,857
Placements :			
Bons BRH et bons et obligations du Trésor (note 6)		1,170,958	339,567
Placements à l'étranger (note 7)		897,656	206,139
Instruments de capitaux propres (notes 8 et 9)		81,647	56,790
		2,150,261	602,496
Contrats de location-financement syndiqués, net (note 10)		167,221	175,768
Prêts, net (note 11)		12,182,519	14,759,884
Autres actifs:			
Comptes à recevoir – autres net		78,506	87,926
Total des actifs financiers	G	25,965,159	25,760,931

i) Liquidités

La Banque considère le risque sur les liquidités comme faible. Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2020 et 2019, 91% et 90% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale (BRH) et la BNC.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère le risque sur les bons et obligations du Trésor, les bons BRH, les placements à l'étranger, comme faible et le risque sur les instruments de capitaux propres comme modéré aux 30 septembre 2020 et 2019. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements (**notes 6, 7, 8 et 9**).

iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués

Le Département de Crédit est scindé en trois sections: Crédit Commercial et Industriel, Crédit Consommation et Logement, et Crédit PME sous la supervision directe du Responsable de l'Administration de Crédit. Le Comité de Crédit est composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif de Crédit, des Responsables des différentes structures de crédit et du Directeur Exécutif de l'Administration du Crédit.

Ce Comité a pour mission de mettre en place la vision des activités de crédit de la Banque, de superviser et assurer l'ensemble de la gestion opérationnelle de ce risque. Les officiers de Crédit participent aux réunions du Comité de Crédit pour la présentation des dossiers de leurs clients respectifs.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des responsables de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

Des provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille.

La Banque a financé conjointement avec une société apparentée, certains contrats de location-financement. Les risques et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. La Banque est responsable de la supervision des opérations de financement et perçoit des commissions variant entre 1% et 2%. Ces contrats sont présentés séparément au bilan.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)iv) Autres actifs

La Banque considère comme modéré le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Liquidités			
Haïti	G	10,998,549	9,097,676
États-Unis		<u>388,103</u>	<u>1,037,181</u>
		<u>11,386,652</u>	<u>10,134,857</u>
Placements			
Haïti	G	1,252,605	396,357
États-Unis		<u>897,656</u>	<u>206,139</u>
		<u>2,150,261</u>	<u>602,496</u>
Contrats de location-financement syndiqués		<u>167,221</u>	<u>175,768</u>
Crédit			
Haïti	G	<u>12,182,519</u>	<u>14,759,884</u>
Autres actifs			
Haïti	G	78,506	87,926
Total des actifs financiers	G	25,965,159	25,760,931

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)i) Risque de change (suite)

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée.

La Circulaire 81-6 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de la Banque, dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2020

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	4,798,991	8,127,817	12,926,808
Placements		1,252,605	897,656	2,150,261
Contrats de location- financement syndiqués, net		102,890	64,331	167,221
Prêts, net		7,306,470	4,876,049	12,182,519
Autres actifs		43,099	35,407	78,506
Total des actifs financiers	G	13,504,055	14,001,260	27,505,315

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Dépôts	G	8,536,454	13,351,901	21,888,355
Emprunts - banques locales		2,437,392	-	2,437,392
Obligations subordonnées		-	177,982	177,982
Obligations locatives		-	224,328	224,328
Autres passifs		1,011,323	444,502	1,455,825
Total des passifs financiers	G	11,985,169	14,198,713	26,183,882
Actifs (passifs), net	G	1,518,886	(197,453)	1,321,433

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)i) Risque de change (suite)30 septembre 2019

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	2,799,983	8,925,243	11,725,226
Placements		396,357	205,454	601,811
Contrats de location- financement syndiqués, net		120,247	55,521	175,768
Prêts, net		7,566,184	7,193,700	14,759,884
Autres actifs		34,914	53,012	87,926
Total des actifs financiers	G	10,917,685	16,432,930	27,350,615
(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Dépôts	G	6,228,208	15,933,630	22,161,838
Emprunts - BRH		2,246,940	-	2,246,940
Obligations subordonnées		-	223,958	223,958
Autres passifs		843,346	520,836	1,364,182
Total des passifs financiers	G	9,318,494	16,678,424	25,996,918
Actifs (passifs), net	G	1,599,191	(245,494)	1,353,697

Les positions de change de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2020 et 2019, totalisaient respectivement G 197 millions équivalent à US\$ 3.0 millions, et G 245 millions équivalent à US\$ 2.6 millions. Aux 30 septembre 2020 et 2019, pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertie résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 3.0 millions et G 2.6 millions, selon le cas.

Les obligations locatives en dollars sont exonérées de la position nette en dollars US conformément aux prescrits de la lettre de la Banque Centrale datée du 12 novembre 2020.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2020	2019
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollar US	65.9193	93.3162
<u>Taux moyens de l'exercice</u>		
Dollar US	99.0000	85.0000

ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La gestion de la Trésorerie est assurée par la Direction Générale et le Directeur Exécutif de Crédit.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les obligations du Trésor, les bons BRH et les placements
- Les emprunts – banques locales
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2020	%	2019
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	32% G	4,800,141	25%	4,187,141
Passifs financiers	67%	(10,935,954)	70%	(11,632,685)
Net		(6,135,813)		(7,445,544)
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	68%	10,207,502	75%	12,236,542
Passifs financiers	33%	(5,271,720)	30%	(4,974,725)
Net		4,935,782		7,261,817
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	15,007,643	100%	16,423,683
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	(16,207,674)	100%	(16,607,410)
	G	(1,200,031)		(183,727)

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts à cause du non-appariement entre le volume des actifs et des passifs financiers à taux fixe, accompagné d'une asymétrie des échéances.

D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré, le surplus d'apport, les réserves établies et les bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (Circulaire 88) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires.

- **Ratio actif/fonds propres** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- **Ratio fonds propres/actifs à risque** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et hors bilan pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent de Catégorie 1 attribuable aux actionnaires ordinaires, nonobstant la réserve pour biens immobiliers hors exploitation et le capital de Catégorie 2 composé essentiellement de dettes subordonnées.

La Banque détient une exemption quant à la concentration de risque de crédit par rapport à ses fonds propres et de dépassement de limite sectorielle, sur un prêt accordé dans le cadre des projets de création de Zones Franches. Une demande de renouvellement a été accordée le 21 janvier 2019 et arrive à échéance le 30 septembre 2020.

Aux 30 septembre, les ratios de fonds propres réglementaires étaient comme suit:

	2020	2019
Ratios actif/fonds propres	9.47	10.01
Ratios fonds propres/actifs à risque	29.45%	23.45%

Dans le cadre de la circulaire 115-1 datée du 30 juin 2020, la BRH a interdit toute distribution de dividendes pour l'exercice 2019-2020, de manière à consolider les fonds propres des institutions financières face aux risques découlant de la crise sanitaire.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Encaisse	G	1,540,156	1,590,369
Dépôts à la BRH et à la BNC		10,352,187	9,098,068
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		388,103	847,492
Dépôt dans des banques étrangères non porteurs d'intérêts		-	189,689
Effets en compensation		646,362	(392)
Total liquidités	G	12,926,808	11,725,226

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 1.0% aux 30 septembre 2020 et 2019 respectivement.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Liquidités en gourdes	G	4,798,991	2,799,983
Liquidités en dollars		8,127,817	8,925,243
	G	12,926,808	11,725,226

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) BONS BRH ET BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET

Aux 30 septembre, les bons de la Banque de la République d'Haiti (BRH) sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Bons BRH	G	-	300,000
Intérêts non gagnés		-	(83)
Durée		-	7 jours
Taux d'intérêts		-	10%
TOTAL BONS BRH	G	-	299,917

Aux 30 septembre, les bons et obligations du Trésor sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Bons du Trésor (a)	G	1,200,000	-
Échéance		<i>Décembre 2020</i>	-
Taux d'intérêts		10%	-
Obligations du Trésor (b)		-	40,000
Échéance		-	<i>Février 2020</i>
Taux d'intérêts		-	6%
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR	G	1,200,000	40,000
INTÉRÊTS NON GAGNÉS		(29,042)	-
TOTAL BONS BRH ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR		1,170,958	339,917
Provision pour pertes de crédit attendues		-	(350)
TOTAL BONS BRH ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET	G	1,170,958	339,567

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) BONS BRH ET BONDS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les bons BRH et les bons et obligations du Trésor a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	G (350)	-
Incidence de l'application de IFRS 9 (note 21)	-	(1,025)
Récupérations de pertes de crédit (note 22)	350	675
Solde à la fin de l'exercice	G -	(350)

- (a) En 2020, la Direction n'a pas jugé nécessaire d'établir des provisions sur les bons du Trésor qui sont des instruments financiers à très court terme.
- (b) Ces obligations de Trésor ont été émises le 1^{er} mars 2015 dans le cadre du protocole d'accord signé le 30 janvier 2015 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle Continue et la Banque de la République d'Haïti. Ce protocole concerne l'émission d'obligations du Trésor destinées à financer le secteur éducatif dont G 250 millions ont été attribués à la Banque de l'Union Haïtienne qui s'est également portée acquéreuse de G 150 millions initialement attribués à une autre banque de la place.

Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 6% l'an. Elles sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 30 mars 2015, en fonction du calendrier de remboursement convenu avec la Banque Centrale. Les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totalisent G 61.5 millions, dont G 500 mille et G 4.6 millions ont été reconnus pour les exercices 2020 et 2019.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Instruments de créance (a)	G	845,455	140,692
Instruments de capitaux propres (b)		<u>4,474</u>	<u>6,333</u>
	G	<u>849,929</u>	<u>147,025</u>
Placement au coût amorti, gardé à échéance net			
Dépôt à terme (c)		41,594	58,429
TOTAL PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	G	891,523	205,454
INTÉRÊTS À RECEVOIR		6,133	685
TOTAL PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	G	897,656	206,139

(a) Les instruments de créance à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
<i>Obligations du Gouvernement des États-Unis</i>			
Juste valeur	G	37,310	112,240
Durée moyenne d'échéance		3 mois à 2 ans	1 à 5 ans
Taux d'intérêts		1.50% à 2.50%	1.75% à 2.50%
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières :</i>			
Juste valeur	G	801,512	28,452
Durée moyenne d'échéance		3 mois à 10 ans	1 à 5 ans
Taux d'intérêts		2.00% à 5.10%	2.75% à 3.33%
Dépôt à terme :			
Juste valeur	G	6,633	-
Durée moyenne d'échéance		6 mois	-
Taux d'intérêts		1.25%	-
TOTAL	G	845,455	140,692

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

- (b) Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Instruments de capitaux propres dans une société de cartes de crédit	G	4,474	6,333

Ce sont des actions spéciales de classe B de MasterCard qui ne peuvent pas être vendues sans leur conversion préalable en actions A, par MasterCard. La juste valeur de ces actions est déterminée par MasterCard.

- c) Le placement au coût amorti gardé à échéance est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Dépôt à terme - institution financière aux États-Unis: <i>Échéance</i> <i>Taux d'intérêts</i>	G	41,594 180 jours 1.25%	58,458 60 jours 1.86%
Provision pour pertes de crédit attendues		-	(29)
TOTAL PLACEMENT AU COÛT AMORTI, NET	G	41,594	58,429

La juste valeur du dépôt à terme est équivalente au coût d'acquisition étant donné que le taux d'intérêt contractuel est assimilable au taux du marché. Ce dépôt est bloqué en garantie pour la compensation des activités de cartes de crédit BUH Mastercard.

La provision pour pertes de crédit attendues sur le placement au coût amorti a fluctué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	G (29)	-
Incidence de l'application de IFRS 9 (note 21)	-	(21)
Récupérations (dotation) de pertes de crédit (note 22)	20	(1)
Effet de change	9	(7)
Solde à la fin de l'exercice	G -	(29)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont composés d'instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2020	2019
SOFIHDES		
720 actions	G 6,480	6,480

(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE

Les titres de participation dans l'entreprise associée représentent l'investissement de la BUH dans SOFIN, spécialisée dans le crédit-bail avec le nom commercial Ayiti Leasing. Ces titres de participation sont enregistrés selon la méthode de mise en équivalence, et sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2020	2019
Solde d'ouverture :		
5,000 actions ordinaires votantes (33.33%)		
en 2020 et 3,000 actions en 2019 (20%)	G 64,276	38,193
Acquisition de 2,600 actions ordinaires votantes (6.67%)		
en 2020 et 2,000 actions en 2019 (13.33%)	<u>37,672</u>	<u>26,083</u>
Valeur d'acquisition (7,600 actions) pour 40.00% de participation en 2020 et 33.33% en 2019	101,948	64,276
Quotes-parts des bénéfices non répartis et des réserves	(26,781)	(13,966)
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	G 75,167	50,310

Les quotes-parts dans les résultats de SOFIN ont été enregistrées comme suit, net d'impôts:

(En milliers de gourdes)	2020	2019
Solde du début de l'exercice	G (13,966)	(10,100)
Quote-part des pertes de l'exercice	<u>(12,815)</u>	<u>(3,866)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G (26,781)	(13,966)

L'investissement de la Banque dans SOFIN comprend une composante d'achalandage estimée à G 16,545 M. En fonction des prévisions de rentabilité future de cette entreprise qui est à ses débuts, la Direction estime qu'il n'y a pas de perte de valeur sur cet achalandage.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(9) TITRES DE PARTICIPATION ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)

Les informations financières soumises pour cette entreprise associée sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Total actif	G	<u>1,054,592</u>	<u>889,786</u>
Total passif	G	<u>908,035</u>	<u>757,674</u>
Actif net	G	<u>146,557</u>	<u>132,112</u>
Perte nette de l'exercice	G	<u>(32,038)</u>	<u>(11,599)</u>

(10) CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET

Les contrats de location-financement syndiqués dans le crédit-bail sont constitués comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Contrats en cours syndiqués, net (a)	G	-	66,199
Contrats de location-financement syndiqués, net (b)		<u>162,103</u>	<u>107,244</u>
		162,103	173,443
Mensualités échues non encore versées (c)		<u>5,118</u>	2,325
TOTAL CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET	G	167,221	175,768

(a) Les contrats en cours syndiqués sont constitués des montants suivants :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Contrats de location en cours-automobiles, en gourdes	G	-	67,037
Provision pour pertes de crédit attendues		-	(838)
Contrats de location en cours, net	G	-	66,199

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats en cours a ainsi évolué aux 30 septembre :

Phase I			
Actifs non dépréciés			
(En milliers de gourdes)		2020	2019
Solde au début de l'exercice	G	(838)	-
Récupérations (dotation) de pertes de crédit (note 22)		838	(838)
Solde à la fin de l'exercice	G	-	(838)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET (SUITE)

b) Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2020			2019		
	Montant Brut	Intérêts différés	Montant net	Montant brut	Intérêts différés	Montant net
Contrats de location- financement- automobiles						
Équivalent en gourdes	G 138,761	(35,799)	102,962	18,393	(415)	17,978
Contrats de location- financement- équipements						
En dollars US	\$ 371	(68)	303	444	(64)	380
Equivalent en gourdes	G 24,409	(4,461)	19,948	40,809	(5,349)	35,460
En gourdes	<u>52,712</u>	<u>(10,929)</u>	<u>41,783</u>	<u>61,066</u>	<u>(6,161)</u>	<u>54,905</u>
	G 77,121	(15,390)	61,731	101,875	(11,510)	90,365
Total contrats de location, net	G <u>215,882</u>	<u>(51,189)</u>	<u>164,693</u>	<u>120,268</u>	<u>(11,925)</u>	<u>108,343</u>
Provision pour pertes de crédit attendues			(2,590)			(1,099)
CONTRATS DE LOCATION, NET			162,103			107,244
Portion à court terme			57,002			86,933
Portion à long terme	G		105,101			20,311
CONTRATS DE LOCATION, NET			162,103			107,244
Taux d'intérêts moyen HTG	15%			16%		
Taux d'intérêts US\$	14%			15%		

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats de location-financement syndiqués a enregistré les mouvements suivants :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Solde au début de l'exercice	G	(1,099)	-
Dotation de l'exercice (note 22)		(1,617)	(1,099)
Incidence de change		126	-
Solde à la fin de l'exercice	G	(2,590)	(1,099)

(c) **Les mensualités échues non encore versées** sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Créances gourdes	G	4,825	1,309
Créances dollars		293	1,016
	G	5,118	2,325

Les créances clients dans les livres de SOFIN comprennent un loyer à recevoir sur un contrat syndiqué. La portion de ce loyer qui appartient à la BUH est de G 4,556,443 et G 380,400 aux 30 septembre 2020 et 2019.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) **PRÊTS**

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Avances en comptes courants	G	3,918,802	6,325,830
Prêts commerciaux et industriels		2,346,862	3,346,756
Prêts à la consommation		530,412	883,640
Prêts hypothécaires		697,210	763,620
Prêts avec moratoire (e)		655,820	-
Prêts-cartes de crédit		488,291	608,270
Prêts aux petites et moyennes entreprises		80,454	66,979
Prêts restructurés		30,041	36,727
Prêts aux employés		30,904	30,311
		8,778,796	12,062,133
<i>Prêts financés par la BRH :</i>			
Ma Maison - (a)		1,350,294	1,397,416
Ma Maison - secteur enseignement (b)		-	16,865
Zone Franche (c)		1,412,222	1,137,505
Projets immobiliers (d)		198,020	196,207
		2,960,536	2,747,993
Total prêts courants		11,739,332	14,810,126
Prêt non productifs – BRH (b)		16,331	-
Prêts non productifs		755,300	324,921
		771,631	324,921
TOTAL PRÊTS		12,510,963	15,135,047
Intérêts recevoir		81,313	76,320
TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR		12,592,276	15,211,367
Provision pour pertes de crédit attendues		(409,757)	(451,483)
TOTAL PRÊTS, NET	G	12,182,519	14,759,884

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Prêts en dollars US	G	4,876,049	7,193,700
Prêts en gourdes		<u>7,306,470</u>	<u>7,566,184</u>
	G	12,182,519	14,759,884

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires visant la classe moyenne pour la construction ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10% et ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives.

Aux 30 septembre 2020 et 2019, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 142.2 millions et G 150.1 millions respectivement et des prêts aux employés pour des montants respectifs de G 79.9 millions et G 55.7 millions.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance une université locale au taux de 8% sur une durée de 10 ans. L'emprunt de la BRH relatif à ce prêt est décrit à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives. Aux 30 septembre 2020 et 2019, le solde de ce prêt est de G 16.3 millions et G 16.9 millions.
- (c) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance des projets dans une Zone Franche à des taux de 7% avec des durées allant de 11 à 15 ans. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives.
- (d) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance un projet de copropriété située à Puits Blain (Programme de Promotion de Développement Immobilier) pour une durée de 10 ans à un taux d'intérêts de 6%. Les modalités de cet emprunt sont décrites à la **note 17**.
- (e) En raison de la crise du Covid-19, la BRH a accordé la possibilité aux emprunteurs de solliciter des moratoires sur le paiement du capital pour une période allant jusqu'au 30 septembre 2020 pour les particuliers et jusqu'au 31 décembre 2020 pour les entreprises, tel que stipulé dans sa circulaire 115-1 en date du 30 juin 2020.

Les prêts avec moratoire respectaient les clauses des moratoires en date du 30 septembre 2020 et étaient à jour au niveau du remboursement d'intérêts.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit :

30 septembre 2020

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants					
Avances en comptes courants	G 3,918,802	-	-	-	3,918,802
Prêts Ma Maison	860,659	254,592	211,455	23,588	1,350,294
Prêts Zone Franche	1,412,222	-	-	-	1,412,222
Prêts – cartes de crédit	458,267	26,620	3,404	-	488,291
Prêts – projets immobiliers	198,020	-	-	-	198,020
Autres catégories de prêts	<u>3,297,475</u>	<u>151,160</u>	<u>403,558</u>	<u>519,510</u>	<u>4,371,703</u>
	G 10,145,445	432,372	618,417	543,098	11,739,332
%	86%	4%	5%	5%	100%

(En milliers de gourdes)	90- 180 jours	181- 360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Prêts Ma Maison	G -	15,678	-	15,678
Découverts – Ma Maison- secteur enseignement	-	-	16,331	16,331
Avances en comptes courants	24,446	590,531	-	614,977
Prêts - cartes de crédit	7,097	3,301	-	10,398
Autres catégories de prêts	<u>12,087</u>	<u>52,482</u>	<u>66,009</u>	<u>114,247</u>
	G 43,630	661,992	66,009	771,631
%	6%	86%	8%	100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)30 septembre 2019

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>					
Avances en comptes courants	G 6,325,830	-	-	-	6,325,830
Prêts Ma Maison	902,225	285,298	146,683	63,211	1,397,417
Prêts Zone Franche	680,572	-	-	456,933	1,137,505
Prêts – cartes de crédit	593,112	-	15,158	-	608,270
Prêts – projets immobiliers	196,207	-	-	-	196,207
Prêts – Ma Maison- secteur enseignement	16,865	-	-	-	16,865
Autres catégories de prêts	<u>3,332,744</u>	<u>1,214,847</u>	<u>269,423</u>	<u>311,018</u>	<u>5,128,032</u>
	G 12,047,555	1,500,145	431,264	831,162	14,810,126
%	80%	11%	3%	6%	100%

(En milliers de gourdes)	90- 180 jours	181- 360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Prêts Ma Maison	G 26,657	-	-	26,657
Prêts - cartes de crédit	25,255	-	-	25,255
Autres catégories de prêts	<u>165,782</u>	<u>102,600</u>	<u>4,627</u>	<u>273,009</u>
	G 217,694	102,600	4,627	324,921
%	67%	32%	1%	100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2020

(En milliers de gourdes)	Nantissements			Total
	Garanties hypothécaires	en espèces (note 16)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G 7,626,280	1,746,893	-	9,373,173
Prêts non productifs	<u>135,274</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>135,274</u>
	G 7,761,554	1,746,893	-	9,508,447

30 septembre 2019

(En milliers de gourdes)	Nantissements			Total
	Garanties hypothécaires	en espèces (note 16)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G 7,229,605	2,009,392	376,624	9,615,621
Prêts non productifs	<u>115,719</u>	<u>16,984</u>	<u>-</u>	<u>132,703</u>
	G 7,345,324	2,026,376	376,624	9,748,324

(a) Les lettres de garantie sont relatives à des garanties données par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour un fournisseur de services.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2020	2019
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	11%	10%
Gourdes (incluant les prêts financés par la BRH)	12%	11%
Prêts Zone Franche en gourdes	7%	7%
Petites et moyennes entreprises		
Prêts Ma Maison - gourdes	10%	10%
Avances en comptes courants		
Dollars US	13%	13%
Gourdes (incluant les prêts financés par BRH)	13%	13%
Prêts – cartes de crédit – gourdes et dollars US	32%	31%
Prêts à la consommation		
Dollars US	14%	13%
Gourdes	15%	15%
Prêts aux employés		
Gourdes	8%	9%

Aux 30 septembre 2020 et 2019, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 1,913,700M et G 2,358,526M; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 12% en 2020, et de 10.0% à 10.5% en 2019 pour les prêts en dollars, et de 10% en 2020, et de 10.0% à 14.5% en 2019 pour les prêts en gourdes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour l'ensemble du portefeuille a évolué comme suit :

		TOTAL 2020	TOTAL 2019
(En milliers de gourdes)			
Solde au début de l'exercice avant redressement	G	(451,483)	(70,749)
Incidence de l'application IFRS 9 (note 21)		-	(255,407)
Solde au début de l'exercice, redressé		(451,483)	(326,156)
Dotation aux pertes de crédit (note 22)		(174,732)	(153,250)
Transfert de provision des hors bilan au passif (note 18)		30,611	-
Effet de change		107,794	(32,257)
Radiations		78,053	60,180
Solde au à la fin de l'exercice	G	(409,757)	(451,483)

Les variations par phase de l'ensemble du portefeuille ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2018, redressé					
Prêts	G	8,891,543	1,668,162	737,172	11,296,877
Provision		(159,260)	(40,072)	(126,824)	(326,156)
Total net	G	8,732,283	1,628,090	610,348	10,970,721
Variations de l'exercice 2018-2019					
Prêts	G	(2,179,451)	5,800,229	293,712	3,914,490
Provision		83,505	(99,205)	(109,627)	(125,327)
Total net	G	(2,095,946)	5,701,024	184,085	3,789,163

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

Les variations par phase de l'ensemble du portefeuille ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2019					
Prêts	G	6,712,092	7,468,391	1,030,884	15,211,367
Provision		(75,755)	(139,277)	(236,451)	(451,483)
Total net		6,636,337	7,329,114	794,433	14,759,884
Variations de l'exercice 2019-2020					
Prêts		1,197,550	(4,297,099)	480,458	(2,619,091)
Provision		(4,336)	87,543	(41,481)	41,726
Total net		1,193,214	(4,209,556)	438,977	(2,577,365)
Solde au 30 septembre 2020					
Prêts		7,909,642	3,171,292	1,511,342	12,592,276
Provision		(80,091)	(51,734)	(277,932)	(409,757)
Total net	G	7,829,551	3,119,558	1,233,410	12,182,519

Aux 30 septembre 2020 et 2019, les prêts à défaut incluent :

		2020	2019
Prêts non productifs	G	771,631	324,921
Autres prêts (1)		739,711	705,963
	G	1,511,342	1,030,884

(1) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes que requises.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur les **prêts cartes de crédit** a évolué comme suit :

		TOTAL 2020	TOTAL 2019
(En milliers de gourdes)			
Solde au début de l'exercice avant redressement	G	(33,789)	(23,415)
Incidence de l'application IFRS 9		-	(7,880)
Solde au début de l'exercice, redressé		(33,789)	(31,295)
Dotation aux pertes de crédit		(44,011)	(59,644)
Transfert de provision des hors bilan au passif (note 18)		13,350	-
Radiations		48,993	57,150
Solde à la fin de l'exercice	G	(15,457)	(33,789)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2018, redressé					
Prêts	G	548,234	37,722	23,312	609,268
Provision		(13,582)	(674)	(17,039)	(31,295)
Total net	G	534,652	37,048	6,273	577,973
Variations de l'exercice 2018-2019					
Prêts	G	(29,953)	52,267	1,943	24,257
Provision		(817)	(927)	(750)	(2,494)
Total net	G	(30,770)	51,340	1,193	21,763

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2019					
Prêts	G	518,281	89,989	25,255	633,525
Provision		(14,399)	(1,601)	(17,789)	(33,789)
Total net		503,882	88,388	7,466	599,736
Variations de l'exercice 2019-2020					
Prêts		(85,511)	(34,468)	(14,857)	(134,836)
Provision		9,006	769	8,557	18,332
Total net		(76,505)	(33,699)	(6,300)	(116,504)
Solde au 30 septembre 2020					
Prêts		432,770	55,521	10,398	498,689
Provision		(5,393)	(832)	(9,232)	(15,457)
Total net	G	427,377	54,689	1,166	483,232

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

		TOTAL 2020	TOTAL 2019
(En milliers de gourdes)			
Solde au début de l'exercice avant redressement	G	(417,694)	(47,334)
Incidence de l'application IFRS 9		-	(247,527)
Solde au début de l'exercice, redressé		(417,694)	(294,861)
Dotation aux pertes de crédit		(130,721)	(93,606)
Transfert de provision des hors bilan au passif (note 18)		17,261	-
Effet de change		107,794	(32,257)
Radiations		29,060	3,030
Solde à la fin de l'exercice	G	(394,300)	(417,694)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2018, redressé					
Prêts	G	8,343,309	1,630,440	713,860	10,687,609
Provision		(145,678)	(39,398)	(109,785)	(294,861)
Total net	G	8,197,631	1,591,042	604,075	10,392,748
Variations de l'exercice 2018-2019					
Prêts	G	(2,149,498)	5,747,962	291,769	3,890,233
Provision		84,322	(98,278)	(108,877)	(122,833)
Total net	G	(2,065,176)	5,649,684	182,892	3,767,400

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

30 septembre 2020

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2019					
Prêts	G	6,193,811	7,378,402	1,005,629	14,577,842
Provision		(61,356)	(137,676)	(218,662)	(417,694)
Total net		6,132,455	7,240,726	786,967	14,160,148
Variations de l'exercice 2019-2020					
Prêts		1,287,829	(4,267,399)	495,315	(2,484,255)
Provision		(13,342)	86,774	(50,038)	23,394
Total net		1,274,487	(4,180,625)	445,277	(2,460,861)
Solde au 30 septembre 2020					
Prêts		7,481,640	3,111,003	1,500,944	12,093,587
Provision		(74,698)	(50,902)	(268,700)	(394,300)
Total net	G	7,406,942	3,060,101	1,232,244	11,699,287

Aux 30 septembre 2020 et 2019, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Prêts non productifs	G	761,233	299,666
Autres prêts		739,711	705,963
	G	1,500,944	1,005,629

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2020, BUH a accordé des moratoires importants totalisant G 656 millions, soit 5% du portefeuille en fonction de la conjoncture liée au Covid 19. Cependant, les provisions anticipées ont été comptabilisées sur ce portefeuille ce qui explique les provisions plus importantes.

- (a) Les provisions pour pertes de crédit attendues relatives aux soldes non utilisés des avances en comptes courants ainsi que les lettres de garantie qui étaient enregistrées en 2019 au niveau des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts, ont été transférées en 2020, au poste de passif conformément aux requis de IFRS 9 (note 18).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) PRÊTS (SUITE)

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 de la Banque Centrale totalisait respectivement G 443 millions et G 354 millions aux 30 septembre 2020 et 2019. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers suivants :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Montant bilan	G	409,757	451,483
Montant hors bilan (notes 18 et 26) (a)		<u>74,308</u>	<u>19,779</u>
	G	484,065	471,262

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les actifs concernent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)		2020
Solde au 1 ^{er} octobre 2019	G	423,382
Ajouts		<u>-</u>
Solde au 30 septembre 2020	G	423,382

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2020
Solde au 1 ^{er} octobre 2019	G	-
Amortissement		<u>(88,908)</u>
Solde au 30 septembre 2020	G	(88,908)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	334,474

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les obligations locatives

Les obligations locatives en dollars US ont ainsi évolué :

		2020
Solde au 1^{er} octobre 2019	G	423,382
Intérêts		22,459
Paievements de loyers		(121,565)
Effet de change sur les contrats en dollars US		(99,948)
		199,054
Solde au 30 septembre 2020		224,328
Portion à court terme		34,535
Portion à long terme		189,793
Total	G	224,328

Les paiements contractuels en dollars américains non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En dollars US)		TOTAL
Moins d'1 an	\$	1,043,064
Entre 1 an et 2 ans		1,037,022
Entre 2 et 5 ans		1,920,239
Plus de 5 ans		279,075
Total	\$	4,279,400

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les obligations locatives liées à des partis apparentés totalisent G 48,194 M.

Les montants relatifs aux contrats de location comptabilisés à l'état du résultat net, au poste de frais de locaux, matériel et mobilier sont comme suit :

(En milliers de gourdes)

Intérêts sur obligations locatives	G	22,459
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<u>88,908</u>
		111,367
Charge comptabilisée pour contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur		<u>1,270</u>
Total	G	112,637

Les dépenses fiscales de l'exercice relative à ces contrats de location sont de G 99,653M d'où un écart de G 11,714M résultant un impôt reporté de G 3,515M (**note 24**).

(à suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(13) **IMMOBILISATIONS, NET**

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice:

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/19	Acquisitions	Transferts, ajustements et dispositions (b)	Solde au 30/09/20
Terrains	G	104,570	-	-	104,570
Immeubles		41,149	-	-	41,149
Véhicules		22,620	18,380	(15,425)	25,575
Équipements, matériel et mobilier		185,026	13,699	247	198,972
Équipements informatiques		13,234	1,315	(532)	14,017
Logiciels informatiques		129,882	3,480	49	133,411
Améliorations locatives		198,404	1,372	35,375	235,151
Investissements en cours (a)		<u>246,399</u>	<u>105,527</u>	<u>(46,352)</u>	<u>305,574</u>
	G	941,284	143,773	(26,638)	1,058,419

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/19	Amortissement	Transferts, ajustements et dispositions	Solde au 30/09/20
Immeubles	G	6,483	1,997	-	8,480
Véhicules		9,608	2,948	(7,941)	4,615
Équipements, matériel et mobilier		73,004	35,330	(10,150)	98,184
Équipements informatiques		3,617	2,672	(533)	5,756
Logiciels informatiques		69,186	18,260	-	87,446
Améliorations locatives		<u>53,779</u>	<u>24,794</u>	<u>403</u>	<u>78,976</u>
	G	215,677	86,001	(18,221)	283,457
IMMOBILISATIONS NETTES	G	725,607		(8,417)	774,962

(a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques et la rénovation du réseau de succursales.

(b) Les transferts incluent une reclassification de G 6 millions au plan-véhicules et des ajustements à d'autres postes de bilan pour le solde restant.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(14) PLACEMENTS EN IMMOBILIER

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Solde au début de l'exercice	G	214,901	230,573
Additions de l'exercice		31,862	-
Ventes de l'exercice		(5,836)	(15,672)
Solde à la fin de l'exercice	G	240,927	214,901

En 2020, la vente d'un placement immobilier a résulté en un gain de G 164 M et en 2019, la vente d'un placement immobilier à un apparenté a résulté en une perte de G 283 M (**note 25**).

Un des placements en immobilier est loué à des apparentés pour les contrats respectifs de G 2,318,926 et G 1,106,195 en 2020 et 2019.

Les placements en immobilier, net de la réserve générale requise par la BRH, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Placements en immobilier	G	240,927	214,901
Moins réserve de 30%		(19,209)	(11,401)
Moins réserve de 20%		(25,379)	(19,239)
Sous-total		(44,588)	(30,640)
Solde à la fin de l'exercice	G	196,339	184,261

Les réserves sur les placements en immobilier ont ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Réserve 30%			
Solde au début de l'exercice	G	11,401	16,103
Réserve de l'exercice		9,559	-
Renversement de réserve sur biens vendus		(1,751)	(4,702)
Solde à la fin de l'exercice	G	19,209	11,401
Réserve 20%			
Solde au début de l'exercice	G	19,239	13,099
Réserve de l'exercice		6,140	8,334
Renversement de réserve sur biens vendus		-	(2,194)
Solde à la fin de l'exercice	G	25,379	19,239
TOTAL RÉSERVES	G	44,588	30,640

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Avances aux employés – plan - véhicules (a)	G	131,036	121,914
Frais payés d'avance		52,293	73,954
Papeterie et fournitures de bureau		21,706	10,021
Véhicules saisis		7,263	8,165
Objets d'art		5,417	5,417
Intérêts payés d'avance (b)		2,514	38,089
Comptes à recevoir – clients		1,448	1,448
Autres		78,634	87,819
Total autres éléments d'actif	G	300,311	346,827
Provision pour pertes de crédit attendues		(1,576)	(2,026)
Autres éléments d'actif, net	G	298,735	344,801

(a) La Banque a mis en place un plan - véhicules pour les employés cadres. Ce plan est non porteur d'intérêts et amorti sur une durée de cinq ans.

(b) Dans le cadre d'un contrat avec un client, les intérêts sur des dépôts à terme avec des échéances à long terme ont été payés d'avance. Ces intérêts sont amortis linéairement sur la durée de vie contractuelle des dépôts n'excédant pas deux ans.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	G 2,026)	-
Incidence de l'application de IFRS 9 (note 21)	-	(327)
Dotation de l'exercice (note 22)	(40)	(1,623)
Effet de change	490	(76)
Solde à la fin de l'exercice	G (1,576)	(2,026)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(16) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2020	2019
Dépôts à vue:		
Gourdes	G 4,003,548	1,946,225
Dollars US	<u>4,516,835</u>	<u>6,079,103</u>
	G 8,520,383	8,025,328
Dépôts d'épargne (a):		
Gourdes	G 2,210,167	1,665,333
Dollars US	<u>2,837,226</u>	<u>3,309,392</u>
	G 5,047,393	4,974,725
Dépôts à terme:		
Gourdes	G 2,322,739	2,616,650
Dollars US	<u>5,997,840</u>	<u>6,545,135</u>
	G 8,320,579	9,161,785
TOTAL DES DÉPÔTS	G 21,888,355	22,161,838
Dépôts en gourdes	G 8,536,454	6,228,208
Dépôts en dollars US	<u>13,351,901</u>	<u>15,933,630</u>
TOTAL DES DÉPÔTS	G 21,888,355	22,161,838

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2020	2019
Dépôts à vue (fonds à un jour):		
Gourdes	0.13%	0.12%
Dollars US	0.09%	0.02%
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.04%	0.05%
Dollars US	0.04%	0.04%
Dépôts à terme:		
Gourdes	7.8%	7.6%
Dollars US	2.9%	2.7%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(16) DÉPÔTS (SUITE)

- (a) Aux 30 septembre 2020 et 2019, les dépôts d'épargne comprennent G 367.8 millions et G 418.9 millions d'épargne-retraite qui représentent des comptes bloqués par la Banque suite à des contrats de gestion de fonds de retraite signés avec certaines compagnies aux bénéfices de leurs employés. Les taux rémunérateurs sont révisables selon les conditions du marché.

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 1,481,072 M et G 1,245,239 M, aux 30 septembre 2020 et 2019, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 1,747 millions et G 2,026 millions aux 30 septembre 2020 et 2019 (**note 11**).

La Banque contribue à l'épargne-retraite des employés à partir d'un taux de contribution fixe de 1%. Ces contributions sont investies dans des dépôts d'épargne en dollars US, rémunérés à un taux d'intérêts fixe de 4% en 2020 et 2019. Les contributions, pour 2020 et 2019, s'élèvent à G 3.9 millions et G 3.2 millions (**note 23**). Les soldes de ces dépôts d'épargne en dollars US aux 30 septembre 2020 et 2019 sont de US\$ 195,818 et US\$ 109,708.

À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(17) **EMPRUNTS-BANQUES LOCALES**

Aux 30 septembre, les emprunts libellés en gourdes sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
<u>Emprunts Ma Maison (a)</u>			
Emprunt Ma Maison #1	G	140,000	150,833
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Septembre 2034	Septembre 2034
Remboursable en tranches mensuelles de G 833 mille			
Emprunt Ma Maison #2		258,125	277,083
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Juin 2035	Juin 2035
Remboursable en tranches mensuelles de G 1.5 million			
Emprunt Ma Maison #3		177,916	215,833
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Octobre 2025	Octobre 2025
Remboursable en tranches mensuelles de G 2.9 millions			
Emprunt Ma Maison #4		278,542	297,500
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Août 2036	Août 2036
Remboursable en tranches mensuelles de G 1.5 million			
Sous-total Ma Maison	G	854,583	941,249
Emprunt Ma Maison – Secteur enseignement (b)		85,525	99,085
Taux d'intérêts		1.5%	1.5%
Échéance		Juillet 2027	Juillet 2027
Remboursable en tranches mensuelles de G 1 million			
Sous total emprunt Ma Maison – Secteur enseignement	G	85,525	99,085

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(17) EMPRUNTS-BANQUES LOCALES (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2020	2019
<u>Emprunts Zone Franche (c)</u>			
Zone Franche #1	G	175,440	193,120
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Juin 2031	Juin 2031
Remboursable en tranches mensuelles de G 1.3 million			
Zone Franche #2		183,600	201,280
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Décembre 2031	Décembre 2031
Remboursable en tranches mensuelles de G 1.3 million			
Zone Franche #3		116,667	127,500
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Mai 2032	Mai 2032
Remboursable en tranches mensuelles de G 833 mille			
Zone Franche #4		296,013	321,840
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Février 2033	Février 2033
Remboursable en tranches mensuelles de G 2 millions			
Zone Franche #5		81,667	88,888
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Décembre 2032	Décembre 2032
Remboursable en tranches mensuelles de G 556 mille			
Zone Franche #6		83,889	91,112
Taux d'intérêts		3.00%	3.00%
Échéance		Avril 2033	Avril 2033
Remboursable en tranches mensuelles de G 556mille			
Sous-total Zone Franche	G	937,276	1,023,740
<u>Emprunt projet immobilier (d)</u>			
Emprunt	G	160,008	182,866
Taux d'intérêts		1.00%	1.00%
Échéance		Avril 2028	Avril 2028
Remboursable en tranches mensuelles de G 1.8 million			
Sous-total projet immobilier	G	160,008	182,866

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(17) EMPRUNTS-BANQUES LOCALES (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Emprunts banques locales (e)			
Banque Nationale de Crédit (BNC)	G	300,000	-
Taux d'intérêts		12.00%	-
Échéance		20 Octobre 2020	-
Banque Populaire Haitienne (BPH)		100,000	-
Taux d'intérêts		12.25%	-
Échéance		11 Novembre 2020	-
Sous-total banque locales	G	400,000	-
TOTAL EMPRUNTS	G	2,437,392	2,246,940

- (a) Suite au contrat signé en date du 16 décembre 2013 dans le cadre du financement des prêts "Ma Maison", la Banque de la République d'Haïti (BRH) a consenti des emprunts à la BUH pour financer ce produit dont le portefeuille totalisait G 1,350 millions et G 1,397 millions aux 30 septembre 2020 et 2019. Les modalités de ces prêts sont décrites à la **note 11**.
- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH en date du 18 juillet 2017, la BRH a consenti un emprunt de G 125,950,000 (US\$ 2 millions) pour financer une université locale dont le portefeuille totalisait G 16,331 millions et G 16,885 millions aux 30 septembre 2020 et 2019. Les modalités de ces prêts sont décrites à la **note 11**.
- (c) Les prêts aux clients de Zone Franche totalisaient G 1,412 millions et G 1,137 millions aux 30 septembre 2020 et 2019. Les modalités de ces prêts sont décrites à la **note 11**.
- (d) Dans le cadre d'un protocole d'accord (Programme de Promotion de Développement Immobilier) signé entre la BUH et la BRH, la BUH a sollicité en date du 12 avril 2018 une avance de US\$ 3,000,000 sur une durée de 10 ans en vue d'accorder un prêt à un projet immobilier de co-propriété situé à Puits Blain. Ce montant a été décaissé en gourdes (G 196,932,900) en deux tranches. Une première tranche de G 49,233,225 en date du 30 avril 2018 et une deuxième tranche de G 147,699,675 en date du 8 juin 2018. Une période de grâce de deux ans allant du 30 avril 2018 au 30 avril 2020 avait été accordée sur le principal. En date du 3 janvier 2019, la BUH a sollicité la fin du moratoire pour reprendre le calendrier de remboursement. Les modalités du prêt correspondant sont décrites à la **note 11**.
- (e) Dans le cadre de deux accords de financement, la BUH a sollicité auprès de la BNC et la BPH des emprunts pour des montants respectifs de G 300 millions et G 100 millions. Ces emprunts sont à court terme et payables à échéance.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Chèques de direction	G	445,100	336,120
Dépôts non sujets à emploi		131,592	243,321
Intérêts à payer - dépôts		124,170	154,159
Impôts à payer		121,714	93,885
Montants à remiser - Obligations BRH		108,673	51,307
Dépôts sur cartes prépayées		95,097	58,196
Transferts à payer		33,225	20,421
Dépôts de clients en garantie – cartes de crédit		27,012	35,218
Boni à payer		22,520	20,830
Provisions pour pertes de crédit attendues (cautions) (a)		74,308	19,779
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,243	8,243
Impôts reportés (note 24)		1,816	8,404
Intérêts à payer – obligations subordonnées		4,195	5,094
Autres		259,976	317,609
	G	1,457,641	1,372,586

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux lettres de garantie hors bilan (note 26) est comptabilisée dans les autres éléments de passif. A partir de 2020, la provision sur les soldes non utilisés des avances en comptes courants et des cartes de crédit est également comptabilisée à ce poste (note 11).

(a) La provision pour pertes de crédit attendues relative aux engagements hors bilan (note 26) a évolué ainsi :

(En milliers de gourdes)	Engagements hors bilan	
	Phase 1	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	G (19,779)	-
Incidence de l'application de IFRS 9 (note 21)	-	(11,773)
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)	(27,210)	(4,118)
Transfert de la provision sur les engagements hors bilan (note 11)	(30,611)	-
Effet de change	3,292	(3,888)
Solde à la fin de l'exercice (note 11)	G (74,308)	(19,779)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(19) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations en dollars US sont subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et sont transférables. Elles sont comme suit:

(En milliers)		2020	2019
<i>Dettes subordonnées en dollars</i>	<i>US\$</i>	<i>2,700</i>	<i>2,400</i>
Équivalent en gourdes	G	177,982	223,958
Taux		4.50%	4.50%
Échéance		4 ans	5 ans

Les obligations subordonnées dues à des membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées s'élèvent à US\$ 100,000 aux 30 septembre 2020 et 2019, soit G 6.6 millions et G 9.3 millions respectivement.

Les intérêts sont payables sur une base semestrielle.

(20) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale extraordinaire et publiée au Moniteur du 21 juin 2018, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 750 millions de gourdes représentant 3,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Aux 30 septembre, le capital-actions libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Capital-actions autorisé 3,000,000 actions	G	750,000	750,000
Capital-actions non libéré 38,922 actions en 2020 et 38,952 actions en 2019	G	(9,730)	(9,738)
Capital-actions libéré 2,961,078 actions en 2020 et 2,961,048 actions en 2019	G	740,270	740,262
Actions de trésorerie 52,828 actions en 2020 et 47,037 actions en 2019	G	(13,207)	(11,759)

Durant les exercices 2020 et 2019, les membres du Conseil ont fait l'acquisition de 30,000 et 12,000 actions pour des montants totalisant G 8.0 millions et G 15.6 millions respectivement.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(21) INCIDENCE DE L'ADOPTION DE IFRS 9

L'incidence découlant de l'application des dispositions de l'IFRS 9 en ce qui a trait au volet de dépréciation des actifs financiers est comme suit :

(En milliers de gourdes)	Provision initiale selon IAS 39 tel que reflété antérieurement aux états financiers du 30 septembre 2018	Ajustements pour incidence IFRS 9	Provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 tel que reflété aux états financiers redressés en date du 30 septembre 2019
--------------------------	--	-----------------------------------	--

BILAN

Bons BRH et bons et obligations du Trésor (note 6)	G	-	(1,025)	(1,025)
Placements à l'étranger au coût amorti (note 7)		-	(21)	(21)
Prêts au coût amorti (note 11)		(70,749)	(255,407)	(326,156)
Autres éléments d'actif (note 15c)		-	(327)	(327)
Lettres de garantie – autres passifs (note 18)		-	(11,773)	(11,773)
Total -incidence sur la provision pour pertes de crédit attendues	G	(70,749)	(268,553)	(339,302)

Le renversement de la réserve générale pour pertes sur prêts est comme suit :

(En milliers de gourdes)

Incidence sur la réserve générale pour pertes sur prêts	G	140,924	(140,924)	-
--	----------	----------------	------------------	----------

Note : L'effet de l'impôt sur le revenu sur les ajustements n'a pas été considéré.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(22) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	(Dotation) récupération de l'exercice	
	2020	2019
Bons BRH et bons et obligations du Trésor (note 6 G	350	675
Placements à l'étranger, au coût amorti (note 7)	20	(1)
	370	674
Contrats en cours syndiqués (note 10)	838	(838)
Contrats de financement syndiqués (note 10)	(1,617)	(1,099)
	(779)	(1,937)
Prêts (note 11)	(174,732)	(153,250)
Récupération sur prêts	19,599	13,037
Prêts et contrats de financement, net	(155,133)	(140,213)
Autres éléments d'actif (note 15)	(40)	(1,623)
Hors bilan (note 18)	(27,210)	(4,118)
TOTAL	G (182,792)	(147,217)

(23) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2020	2019
Salaires	G 538,709	453,947
Taxes salariales	42,587	34,217
Fonds de pension (note 16)	3,972	3,163
Autres dépenses de personnel	18,456	19,458
	G 603,724	510,785

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(24) IMPÔTS SUR LE REVENU

Les impôts sur le revenu sont calculés sur la base du résultat net avant impôts sur le revenu et diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Revenu avant impôts sur le revenu	G	<u>664,448</u>	<u>535,278</u>
Impôts sur le revenu calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		199,334	160,583
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		(19,933)	(16,058)
Écart entre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		(4,708)	(18,537)
Taxes territoriales et autres		6,394	4,735
Autres charges non déductibles		<u>7,919</u>	<u>7,767</u>
Dépense d'impôts	G	189,006	138,490

La dépense d'impôts comprend:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Impôts courants	G	<u>195,594</u>	<u>139,773</u>
Impôts reportés :			
Impôts reportés – investissement Sofin		(2,563)	(773)
Contrats de location (note 12)		(3,515)	-
Amortissement - immeubles		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
		(6,588)	(1,283)
Dépense d'impôts	G	189,006	138,490

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(24) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Aux 30 septembre les impôts reportés sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Immeuble transféré Rue du Quai			
Solde au début de l'exercice	G	10,475	10,985
Effet de l'amortissement de la plus-value		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>9,965</u>	<u>10,475</u>
Investissement SOFIN			
Solde au début de l'exercice		(2,793)	(1,956)
Effet de la quote-part de la perte de l'exercice		(2,563)	(773)
Ajustements		<u>-</u>	<u>(64)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(5,356)</u>	<u>(2,793)</u>
Placements locaux			
Solde au début et à la fin de l'exercice (note 8)		<u>722</u>	<u>722</u>
Contrats de location			
Solde au début de l'exercice		-	-
Effet de l'écart entre les loyers admis fiscalement et les intérêts sur obligations locatives et l'amortissement des actifs aux titres de droits d'utilisation (note 12)		<u>(3,515)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(3,515)</u>	<u>-</u>
TOTAL IMPÔTS REPORTÉS (note 18)	G	1,816	8,404

(25) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à celles offertes aux partis non apparentés.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés à la **note 11**.

Les dépôts et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 16 et 19**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(25) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (SUITE)

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Honoraires et jetons de présence	G	19,704	23,238
Assurances		33,839	22,450
Autres		<u>56,292</u>	<u>35,630</u>
	G	109,835	81,318

De plus, la Banque a effectué des achats d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 38.2 millions en 2020 et G 100.4 millions en 2019.

En 2019, la Banque a également vendu un placement immobilier à un apparenté pour un montant de G 15.3 millions résultant en une perte de G 283M.

(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Lettres de garantie	G	625,131	859,531
Provisions pour pertes de crédit attendues (note 18)		<u>(20,565)</u>	<u>(19,779)</u>
Lettres de garantie, net		<u>604,566</u>	<u>839,752</u>
Lignes de crédit			
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)		2,350,778	1,899,747
Soldes non utilisés de cartes de crédit		<u>715,895</u>	<u>661,446</u>
Total - lignes de crédit		<u>3,066,673</u>	<u>2,561,193</u>
Provision pour pertes de crédit attendues (note 11)		<u>(53,743)</u>	<u>(30,611)</u>
Total lignes de crédit, net		3,012,930	2,530,582
TOTAL-HORS BILAN, NET	G	3,617,496	3,370,334

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

La provision pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan reflétés au passif (**note 11**) net comme suit :

(En milliers de gourdes)		2020	2019
Provisions sur lettres de garantie	G	20,565	19,779
Provisions sur lignes de crédit (note 11)		<u>53,743</u>	<u>30,611</u>
Total	G	74,308	50,390

(i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2020, la Banque a aussi les engagements suivants:

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de US\$ 192,760.
- Engagements de l'ordre de US\$ 58,098 pour des contrats de location d'équipements et de US\$ 20 mille pour le logiciel AML.

Au 30 septembre 2020, la Banque traite certaines affaires en instance de litige engagés par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque, à l'exception du litige en cours relaté au rapport des auditeurs indépendants, dont l'issue probable n'a pas encore été déterminée.

**Siège Social - Port-au-Prince (Ouest)**

3, rue Jean Gilles, Boulevard Toussaint Louverture
Tél: (509) 2815-8830

Delmas 35 - Port-au-Prince (Ouest)

239, Autoroute de Delmas
Tél: (509) 2815-8820

Delmas 64 - Port-au-Prince (Ouest)

Angle Delmas 64 et 66, Autoroute de Delmas
Tél: (509) 2815-8821

Frères - Port-au-Prince (Ouest)

18, Route de Frères
Tél: (509) 2815-8822

Lalue - Port-au-Prince (Ouest)

49, Ave John Brown
Tél: (509) 2815-8804

Parc Industriel - Port-au-Prince (Ouest)

15, Boulevard Toussaint Louverture
Tél: (509) 2815-8805

Fleuriot - Port-au-Prince (Ouest)

1, Complexe Commercial, Tabarre 36
Tél: (509) 2815-8828

Tabarre - Port-au-Prince (Ouest)

Plaza 22, Building No. 1 Boulevard 15 Octobre
Tél: (509) 2815-8815

Croix-des-Missions - Port-au-Prince (Ouest)

125, Route Nationale #1
Tél: (509) 2815-8825

Pétion-Ville - MasterCard (Ouest)

24, rue Clerveaux
Tél: (509) 2815-8800

Pétion-Ville - Juvénat (Ouest)

18, Route du Canapé Vert
Tél: (509) 2815-8819

Pétion-Ville - Rue Villate (Ouest)

20, rue Villate
Tél: (509) 2815-8814

Pétion-Ville - Plaza 41 (Ouest)

Angle rues Lamarre et Darguin
Tél: (509) 2815-8803

Pétion-Ville - Place Boyer (Ouest)

155, Angle rues Métellus et Louverture
Tél: (509) 2815-8818

Pétion-Ville - Kenscoff (Ouest)

Autoroute de Kenscoff (en face du marché)
Tél: (509) 2815-8824

Carrefour - Port-au-Prince (Ouest)

Angle Bizoton 51 et Route Nationale #2
Tél: (509) 2813-1577

Gressier (Ouest)

7, Route Nationale #2
Tél: (509) 2815-8823

Cayes (Sud)

46, rue Nicolas Geffrard
Tél: (509) 2813-1552

Saint-Marc (Artibonite)

Route Nationale #1, angle rues Louverture
et Nissage Saget
Tél: (509) 2815-8826

Gonaïves (Artibonite)

Angle rues Saint-Jean et Egalité
Tél: (509) 2813-1554

Cap-Haïtien (Nord)

Rues 11-12, B-D
Tél: (509) 2813-1548

Cap-Haïtien (Nord)

38, Route Nationale #6, Madeline
Tél: (509) 2815-8827

Ouanaminthe (Nord-Est)

79, rue Espagnole
Tél: (509) 2813-1580

Port-de-Paix (Nord-Ouest)

288, rue Dumarsais Estimé (Virgo Plaza)
Tél: (509) 2813-1559



info@buh.ht

www.buh.ht

(509) 2815-8800

